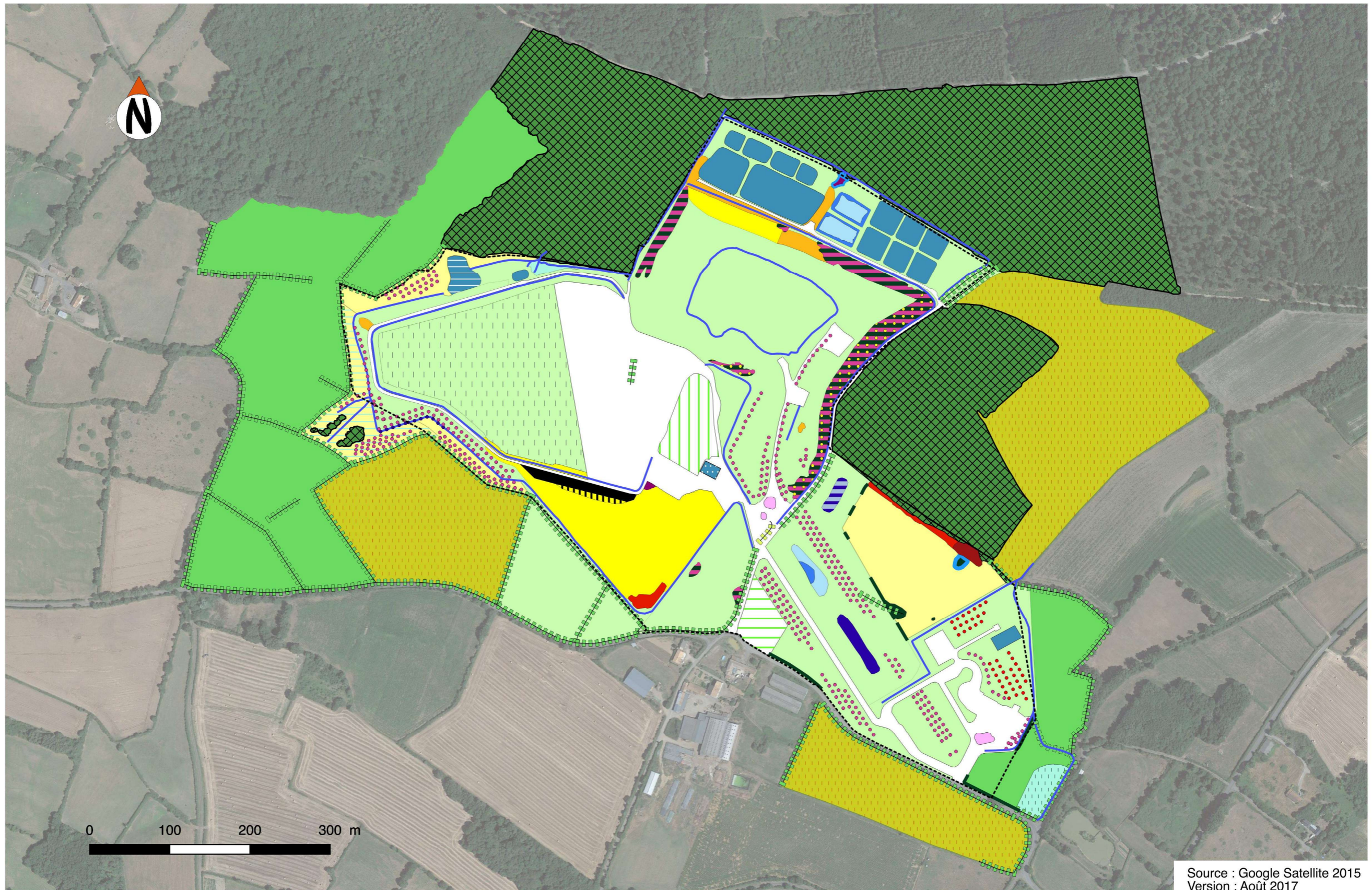
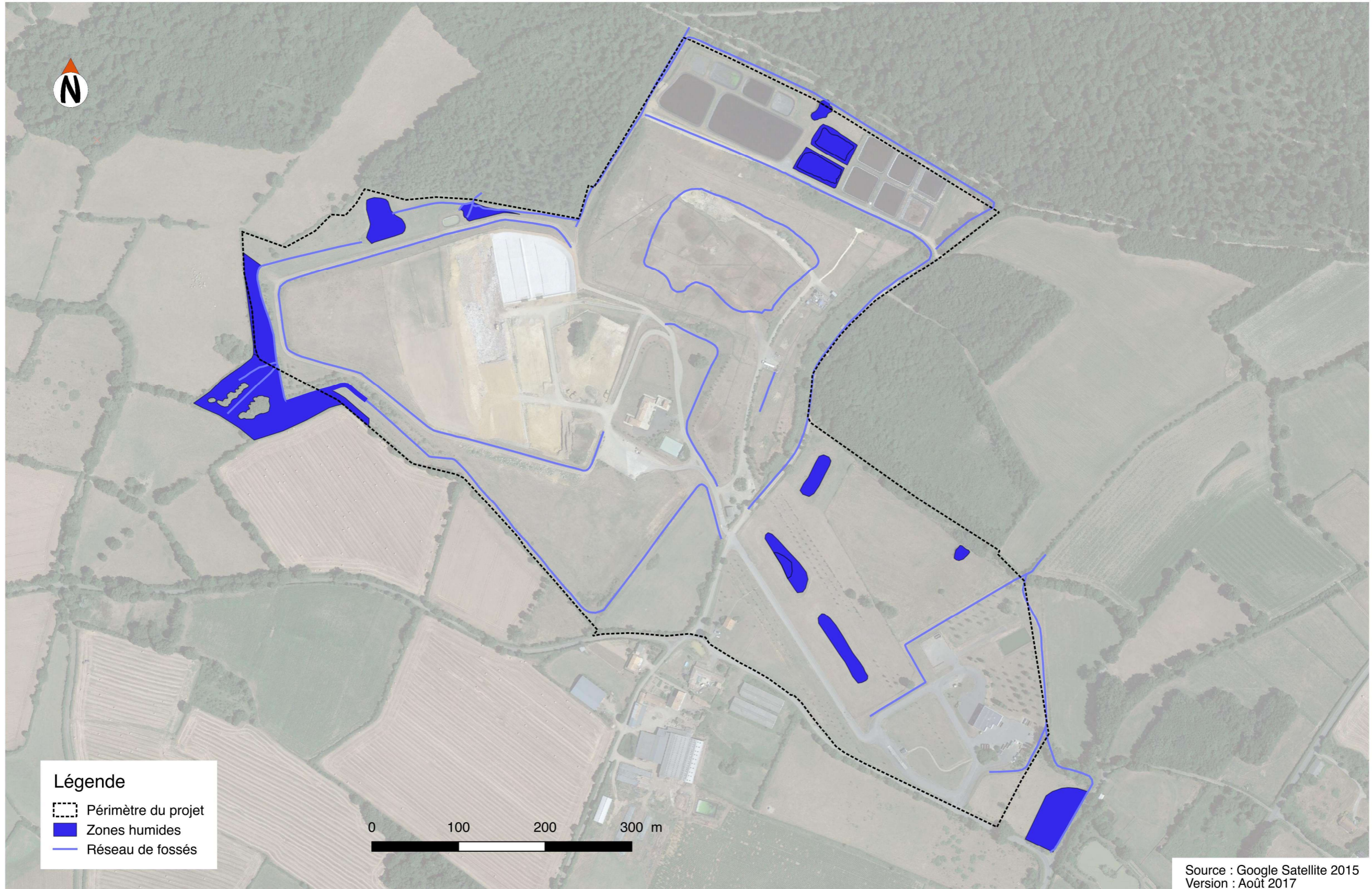


Projet Urbasolar - Coulonges Thouarsais (79)
Carte des habitats



Source : Google Satellite 2015
Version : Août 2017

Cartographie des zones humides et du réseau de fossés



c La flore

La diversité floristique est moyenne avec 208 espèces répertoriées (Liste en annexe). Ce sont majoritairement des espèces communes prairiales et bocagères.

Aucune de ces espèces n'est protégée à l'échelle nationale, ni à l'échelle régionale.

On retrouve cependant des espèces typiques de milieux humides telles que des Renoncules aquatiques dont la Renoncule peltée (*Ranunculus peltatus*) et la Renoncule à feuilles en cheveux (*Ranunculus trichophyllus*), mais aussi du Potamogeton nageant (*Potamogeton natans*) et du Plantain d'eau (*Alisma plantago-aquatica*).

Deux espèces végétales invasives ont été répertoriées : le Robinier faux acacia (*Robinia pseudoacacia*) qui occupe certains fourrés à Prunellier et le Buddleia de David (*Buddleja davidii*).

L'enjeu du site pour la flore est faible.

d Les Mammifères terrestres

L'inventaire des mammifères terrestres révèle la présence avérée de 7 espèces. Le bocage et le massif forestier du Parc Challon sont attractifs pour grands et petits mammifères. Aussi, dans le périmètre du projet, il a été observé : le Cerf élaphe, le Chevreuil, le Sanglier, le Renard roux, le Blaireau européen et le Lapin de garenne. Toutefois, leur présence, notamment pour les grands mammifères, reste ponctuelle. Le centre de stockage des déchets est parcouru par un grand linéaire de clôtures, limitant la pénétration des espèces dans l'enceinte du centre.

Un mammifère aquatique, le Ragondin, a été observé au niveau du bassin d'eaux pluviales situé le plus à l'Ouest du site. Il s'agit d'un rongeur introduit, originaire d'Amérique du Sud. Un seul individu a été aperçu. Il engendre notamment une fragilisation des berges par creusement de galeries souterraines et une altération de la biodiversité des milieux aquatiques dans lesquels il vit.

L'Ecureuil roux, mammifère sylvoicole protégé sur le territoire national et non menacé, est potentiellement présent dans le périmètre du projet. Il fréquente le massif forestier voisin, et s'aventure probablement dans le périmètre du projet, au niveau des haies et alignements d'arbres qui lui sont favorables pour ces déplacements et son alimentation.

Nom français	Nom latin	REGLEMENTAIRE			CONSERVATION	POITOU-CHARENTES	Niveau de patrimonialité de l'espèce	Statut sur le site	Enjeu écologique de l'espèce sur le site
		DHFF	BERNE	PN					
Ecureuil roux	<i>Sciurus vulgaris</i>	-	Be 3	art. 2	LC	-	Faible	Présence potentielle : milieux forestiers, alignements d'arbres	Très faible
Blaireau européen	<i>Meles meles</i>	-	Be 3	-	LC	-	Très faible	De passage sur le site Présence au niveau des milieux ouverts et forestiers	Très faible
Cerf élaphe	<i>Cervus elaphus</i>	-	-	-	LC	Charente et Charente maritime	Très faible	De passage sur le site Présence au niveau des milieux ouverts	Très faible
Chevreuil européen	<i>Capreolus capreolus</i>	-	Be 3	-	LC	-	Très faible	De passage sur le site Présence au niveau des milieux ouverts et forestiers	Très faible
Lapin de garenne	<i>Oryctolagus cuniculus</i>	-	-	-	NT	-	Très faible	De passage sur le site Présence au niveau des milieux ouverts	Très faible
Ragondin	<i>Myocastor coypus</i>	-	-	-	NA	-	Très faible	Présence au niveau du bassin d'eau pluviale à l'Ouest	Très faible
Renard roux	<i>Vulpes vulpes</i>	-	-	-	LC	-	Très faible	De passage sur le site Présence au niveau des milieux ouverts	Très faible
Sanglier	<i>Sus scrofa</i>	-	-	-	LC	-	Très faible	De passage sur le site Présence au niveau des milieux ouverts et forestiers	Très faible

Liste des mammifères observés, statuts réglementaires et de conservation et enjeux écologiques

L'enjeu écologique de l'aire d'étude pour les mammifères terrestres est très faible. Les espèces rencontrées sont communes, l'activité du site en journée est perturbatrice et le cloisonnement partiel du site par les clôtures limite les possibilités de passage des grands mammifères.

e Les Chiroptères

L'inventaire nocturne des chauves-souris a permis de répertorier 7 espèces. La diversité spécifique est donc relativement faible sur le site.

Le secteur Nord du projet attire une plus grande diversité de chiroptères. Les milieux aquatiques sont des zones de chasse pour toutes les espèces, mais aussi des zones d'abreuvoir. Quant au massif forestier du Parc Challon, il abrite probablement des gîtes arboricoles et sa lisière joue le rôle de corridor de déplacement et de zone de chasse.

Concernant la recherche de gîte, un frêne présente des traces d'occupation. Il est localisé en partie Ouest (« Loge 2 ») du périmètre du projet, près de la zone d'enfouissement des déchets.

D'autres arbres à cavités ne présentent aucun indice visible d'occupation par les chauves-souris. Ces arbres, des chênes et frênes, sont potentiellement exploitables comme dortoir.



Alignements de frêne (en « Loge 2 ») où se situe le gîte



Gîte de chiroptères (Crédits photos : erea-conseil)

Toutes les chauves-souris observées bénéficient d'une protection intégrale sur le territoire national (habitats de reproduction et de repos, et spécimens). Parmi les 7 espèces, 5 d'entre-elles sont inscrites sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF en région Poitou-Charentes :

- **Le Murin à moustaches** (*Myotis mystacinus*) fréquente les milieux forestiers, les parcs et jardins. Il chasse dans les sous-bois, au-dessus des milieux aquatiques et chemins forestiers.

Les gîtes d'estive sont les arbres creux et de temps en temps les arrières des volets ou les disjointements entre deux poutres. L'hiver, le Murin à moustaches préfère les cavités (grottes, carrières souterraines) dans lesquelles les individus sont toujours observés dispersés, jamais en essaim.

Au niveau du périmètre du projet, le Murin de Daubenton chasse au niveau des nombreux bassins, au Nord de centre d'enfouissement et se déplace le long des lisières forestières. Il gîte probablement dans le massif forestier voisin.

- **Le Murin de Natterer (*Myotis nattereri*)** occupe des habitats variés. Presque tous les types de forêt sont colonisés, des chênaies aux peuplements purs de conifères.

Les gîtes d'estives occupés sont : des cavités d'arbres, les ponts, les cavités souterraines, les fissures rocheuses ou de murs. En hiver, les individus occupent les galeries souterraines, fissures rocheuses...

Au niveau du périmètre du projet, le Murin de Natterer a été contacté en déplacement au dessus de formations herbacées.

- **L'Oreillard gris (*Plecotus austriacus*)** est une chauve-souris quasi-absente des grands massifs forestiers. Son installation semble liée à la présence de milieux ouverts dans lesquelles il glane ses proies sur la végétation. Les mosaïques agricoles et bocages correspondent aux types de milieux fréquentés.

Les gîtes d'été sont généralement dans les combles des habitations, bâtiments traditionnels des fermes (granges). Il change régulièrement de gîte l'été. En hiver, l'Oreillard gris se rencontre dans les cavités souterraines, les caves, les fissures rocheuses.

Le périmètre du projet, et plus globalement le bocage local, constitue une zone favorable à la présence de l'espèce. Les corps de ferme sont susceptibles de comporter des gîtes d'estives, tandis que les prairies et cultures sont des zones de chasse.

Un seul contact d'Oreillard gris, en déplacement, a été noté au niveau de la « Loge 2 » lors des écoutes nocturne. Une partie des dépendances de la ferme a été visitée, et aucun gîte n'a été constaté.

- **Le Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*)** est le Vespertilionidés le plus représenté en Poitou-Charentes. En matière d'habitat, ses exigences se limitent à la présence d'eau et de boisements. La majorité des individus capture les insectes à la surface de l'eau, mais certains aussi dans les forêts, parcs et vergers.

Les gîtes se trouvent dans des boisements situés le long des cours d'eau ou dans des forêts et des zones bâties assez proches de milieux aquatiques. Il peut aussi gîter dans sous les ponts (joints de dilatation) et plus rarement dans les bâtiments.

Au niveau du périmètre du projet, le Murin de Daubenton **chasse au niveau des nombreux bassins**, au Nord de centre d'enfouissement. Il gîte probablement dans les boisements voisins ou et/ou arbres comportant des fissures et cavités.

- **La Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhli*)** est une chauve-souris commune qui s'accommode de la transformation des paysages par l'homme, des terrains agricoles (et bocagers) et du déboisement des régions forestières. Elle fréquente les jardins et parcs, même dans les villages et villes.

Les gîtes sont généralement les parois rocheuses ou les interstices des bâtiments, plus rarement des cavités d'arbres.

L'intérêt chiroptérologique du site repose sur la présence d'un gîte avérée sur la « Loge 2 » (frêne avec cavité). Le corps de ferme et des arbres (chênes, frênes) à cavité sont potentiellement exploitables pour le repos de chiroptères.

Globalement, les résultats des écoutes nocturnes montrent **une faible activité dans l'emprise du projet**. Les espèces sont généralement de passage, hormis près des bassins qui concentrent une biodiversité plus élevée d'invertébrés à la base du régime alimentaire des chauves-souris. Ces dernières chassent donc à leurs niveaux. (cf. carte en page suivante).

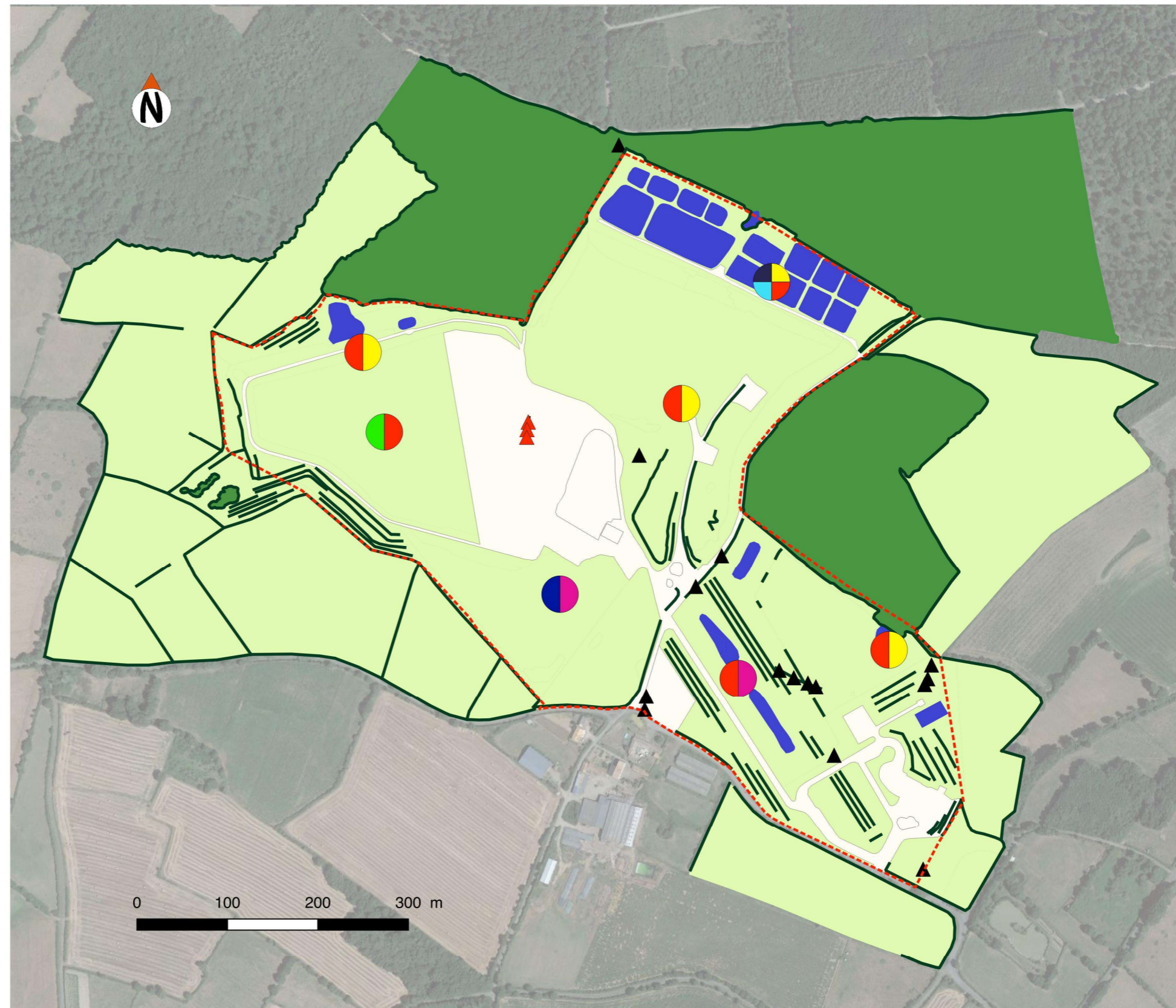
Nom français	Nom latin	REGLEMENTAIRE			CONSERVATION	POITOU-CHARENTES		Niveau de patrimonialité de l'espèce	Statut sur le site	Enjeu écologique de l'espèce sur le site
		DHFF	BERNE	PN		LRN	D. ZNIEFF			
Murin à moustaches	<i>Myotis mystacinus</i>	DH (IV)	Be 2	art.2	LC	x	Assez commun	Modéré		Modéré
Murin de Natterer	<i>Myotis nattereri</i>	DH (IV)	Be 2	art.2	LC	x	Assez commun	Modéré	Site de chasse et de transit	Modéré
Oreillard gris	<i>Plecotus austriacus</i>	DH (IV)	Be 2	art.2	LC	x	Assez rare	Modéré		Modéré
Pipistrelle de Kuhl	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	DH (IV)	Be 2	art.2	LC	x	Assez commun	Modéré	Gîtes potentiels : bâtiments et arbres à cavité et sénescents	Modéré
Murin de Daubenton	<i>Myotis daubentonii</i>	DH (IV)	Be 2	art.2	LC	x	Commun	Modéré		Modéré
Pipistrelle commune	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	DH (IV)	Be 3	art.2	LC	-	Commun	Faible		Faible
Sérotine commune	<i>Eptesicus serotinus</i>	DH (IV)	Be 2	art.2	LC	-	Commun	Faible		Faible

Liste des chiroptères observés, statuts réglementaires et de conservation et enjeux écologiques

Projet Urbasolar - Coulonges Thouarsais (79)
Observations des chiroptères et habitats associés

Légende

- Périmètre du projet
- Habitats pour les chiroptères**
- Milieux aquatiques : territoire de chasse pour toutes les espèces
- Milieux semi-ouverts à ouverts : territoire de chasse et transit
- Milieux urbanisés : territoire de chasse, transit et gîtes bâtis potentiels
- Milieux forestiers : gîtes arboricoles potentiels
- ▲ Gîtes arboricoles avérés
- ▲ Gîtes arboricoles potentiels
- Corridors de déplacement (lisières forestières, haies, alignements d'arbres)
- Observations
- Murin à moustaches
- Murin de Daubenton
- Murin de Natterer
- Oreillard gris
- Pipistrelle commune
- Pipistrelle de Kuhl
- Sérotine commune



Source : Google Satellite 2015
Version : Août 2017

f Les Oiseaux

54 espèces ont été contactées dans l'aire du projet durant la période de reproduction. Ce sont majoritairement des passereaux et apparentés, auxquels s'ajoutent quelques rapaces (Milan noir, Faucon crécerelle, ...), des oiseaux d'eau (hérons, canards), des laridés (mouettes, goélands...) exploitant les zones de déchets pour leur alimentation. La richesse avifaunistique est donc relativement moyenne sur le site si l'on considère que celui-ci jouxte une Zone Naturelle d'Intérêt Écologique (Parc Challon) reconnue pour sa richesse en oiseau. Ce résultat peut s'expliquer par l'activité industrielle du site et la gestion des espaces verts en période de nidification de l'avifaune.

L'occupation du site par les oiseaux est conditionnée par leur biologie, ainsi plusieurs cortèges se démarquent :

- **Les oiseaux des milieux forestiers** : ce sont les oiseaux qui se reproduisent et séjournent une grande partie de leur cycle biologique dans les boisements et milieux arborés, représentés dans l'aire d'étude par : le massif forestier du Parc Challon (hors périmètre du projet), les haies bocagères densément arborées, les alignements d'arbres.

Parmi les oiseaux contactés, on peut citer : **les mésanges, les pics, le Pinson des arbres, le Pouillot véloce, la Sittelle torchepot, la Fauvette à tête noire, le Milan noir...**

- **Les oiseaux des milieux bocagers et milieux arbustifs** : les milieux bocagers sont constitués d'un ensemble de parcelles agricoles séparées par des haies comprenant plusieurs strates : une strate arborée, une strate arbustive dense et une strate herbacée. Le centre de stockage des déchets s'insère dans une trame rurale bocagère. Dans l'enceinte même du périmètre du projet, il n'existe pas de réelle trame bocagère, mais des formations végétales de même type s'y développent : les ronciers et fruticées sur les pentes de casiers en fin d'exploitation, quelques ronciers dispersés ça et là sur les prairies.

Cette typologie d'habitat, en raison du remembrement des parcelles durant des décennies, s'est vue disparaître au profit de parcelles d'exploitations agricoles plus vaste. La disparition du bocage a parallèlement entraîné une fragilisation des niveaux de population des espèces d'oiseaux spécifiques à ce biotope. Plusieurs espèces bocagères patrimoniales ont été observées dans l'aire d'étude : **la Linotte mélodieuse, la Tourterelle des bois, le Bruant jaune, le Tarier pâtre...**

- **Les oiseaux des milieux prairiaux et ouverts à végétation rase** : la particularité du centre de stockage de déchets est de posséder de nombreux secteurs prairiaux, naturels ou artificiels (casiers en fin d'exploitation) exploitables par l'avifaune. Il est à noter que les milieux prairiaux, en 2017, ont fait l'objet d'une première fauche à la mi-mai.

L'espèce la plus caractéristique rencontrée dans les zones prairiales du site est **l'Alouette des champs**. Affectée par le changement des pratiques culturales, ces populations ont décliné durant plusieurs décennies. L'Alouette des champs a été observée à de nombreuses reprises en vol. La nidification de l'espèce est avérée au moins sur la zone Nord (casiers en fin d'exploitation), avec la découverte de 3 nids, qui n'ont pas été détruits au passage de la faucheuse.

Concernant **les milieux ouverts à végétation rase**, une espèce typique de ce type de biotope a été observée : **le Traquet motteux**. Deux individus ont été observés, postés au niveau des blocs rocheux contigus à une plateforme avec une végétation rase et clairsemée. L'espèce n'est pas nicheuse sur le site.

Les milieux ouverts offrent des zones de chasse pour les rapaces : **Buse variable, Faucon crécerelle**.

- **Les oiseaux des zones humides** : le périmètre du projet comprend de nombreuses lagunes artificielles (rejet des lixiviats), des bassins d'eaux pluviales (3 en eau et 2 asséchées, en mai 2017), deux mares temporaires sous saulaies, et quelques zones humides dominées par les Juncacées.

Les oiseaux d'eau exploitent principalement les milieux aquatiques végétalisés et zones humides. Les espèces contactées sont relativement communes : **Gallinule poule-d'eau, Canard colvert** (1 reproduction avérée). **La Foulque macroule** a aussi été observée, ainsi que **le Héron cendré et le Cygne tuberculé**, tout deux survolant le centre de stockage de déchets. Deux espèces de limicoles ont aussi été observées : le **Chevalier culblanc** et le **Chevalier guignette**. Ces deux espèces visitent occasionnellement le site pour se nourrir au niveau des bassins d'eaux pluviales végétalisés.

- **Les oiseaux des milieux anthropisés** : il est reconnu que les zones d'enfouissement de déchets attirent un cortège d'oiseaux en recherche de nourriture ou de détritiques pour confectionner leur nid, comme par exemple **le Milan noir**. D'autres espèces exploitent les zones d'enfouissement à ciel ouvert : **Goéland argenté, Mouette rieuse, Corneille noire, Choucas des tours, Cigogne blanche**⁸ de passage.

D'autres espèces anthropophiles ont été observées dans l'aire d'étude : **le Pigeon biset domestique, le Moineau domestique, l'Hirondelle rustique...** Les différents bâtiments et corps de ferme voisins du site sont des zones de reproduction potentielles pour ces espèces. 6 nids d'Hirondelles rustiques ont en effet été observés au niveau du corps de ferme rénové, au centre du site.

Parmi les **54 espèces répertoriées, 40 sont protégées sur le territoire national⁹ et 5 sont déterminantes ZNIEFF sur le territoire du Poitou-Charentes** : **le Milan noir, la Cigogne blanche, le Héron cendré, la Mouette rieuse et le Traquet motteux**.

Plusieurs espèces patrimoniales exploitent l'aire d'étude pour y effectuer tout ou partie de leur cycle biologique :

- Le **Milan noir** (*Milvus migrans*), **rapace diurne inscrit à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » (2009/147/CE)**, est nicheur. En effet, 5 couples nicheurs ont été recensés : un couple au sein-même du site sur un chêne remarquable et 4 couples à proximité immédiate du site dans la lisière forestière au Nord. Le centre d'enfouissement des déchets attire en effet les individus qui y trouvent de la nourriture et du matériel pour la construction des aires (nids).
- La **Cigogne blanche** (*Ciconia ciconia*) **est inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux » (2009/147/CE)** et fréquente le site pendant la période migratoire.
- Le **Bruant jaune** (*Emberiza citrinella*) est un passereau qui occupe généralement les milieux ouverts buissonnants avec la présence de lisières arborées. L'espèce est considérée sur le site comme nicheuse probable au sein des milieux semi-ouverts, avec 4 contacts de mâles chanteurs.
Le Bruant jaune possède un statut de conservation défavorable (vulnérable) en période de nidification, et est intégralement protégé en France.
- La **Linotte mélodieuse** (*Carduelis cannabina*) est un passereau qui affectionne particulièrement les milieux bocagers. 2 couples ont été dénombrés dans le périmètre du projet : au niveau des fourrés dominés par les ronciers sur les pentes des casiers en fin d'exploitation, au Nord ; et au Sud, au niveau d'un fourré se développant dans une prairie de fauche.
La Linotte mélodieuse possède un statut de conservation défavorable (vulnérable) en période de nidification, et est intégralement protégé en France.
- Le **Tarier pâtre** (*Saxicola rubicola*) est un passereau qui affectionne les milieux ouverts et notamment les prairies à végétation basse ou maigre. L'espèce est probablement nicheuse sur le site et a été observée parmi les fourrés de ronces et de prunelliers.
Le Tarier pâtre possède un statut de conservation défavorable (quasi-menacé) en période de nidification, et est intégralement protégé en France.

⁸ Sources de la donnée : agents municipaux du centre de stockage de déchets

⁹ Arrêté interministériel du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de leur protection (JORF 5 décembre 2009, p. 21056)

Le tableau ci-après liste les oiseaux contactés lors des prospections. L'enjeu modéré de 4 espèces est lié à la nidification avérée ou probable associée au niveau de patrimonialité des oiseaux.

Nom français	Nom latin	REGLEMENTAIRE			CONSERVATION		POITOU-CHARENTES D. ZNIEFF	Niveau de patrimonialité de l'espèce	Statut sur le site	Enjeu écologique de l'espèce sur le site
		DO	BERNE	PN	LRN N 2016	TENDANCE				
Bruant jaune	<i>Emberiza citrinella</i>	-	Be 2 et 3	art.3	VU	↘	-	Modéré	Nicheur probable : milieux semi-ouverts et ouverts / milieux forestiers	Modéré
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-	Be 2 et 3	art.3	LC	↘	-	Modéré	Nicheur : milieux anthropisés (ferme)	Modéré
Linotte mélodieuse	<i>Carduelis cannabina</i>	-	Be 2 et 3	art.3	VU	↘	-	Modéré	Nicheur : milieux semi-ouverts et ouverts	Modéré
Milan noir	<i>Milvus migrans</i>	DO I	Be 3	art.3	LC	↗	x	Modéré	Nicheur sur site : milieux forestiers (1 chêne remarquable) Nicheur hors site : milieux forestiers (nombreux nids)	Modéré
Tarier pâtre	<i>Saxicola rubicola</i>	-	Be 2 et 3	art.3	NT	↘	-	Modéré	Nicheur probable : milieux semi-ouverts et ouverts	Modéré
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	-	Be 2 et 3	art.3	VU	↘	-	Modéré	Nicheur possible : milieux semi-ouverts et ouverts / milieux forestiers Site d'alimentation	Faible
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	-	Be 2 et 3	art.3	NT	-	x	Modéré	De passage / alimentation : milieux humides	Faible
Cigogne blanche	<i>Ciconia ciconia</i>	DO I	Be 2 et 3	art.3	LC	↗	x	Modéré	Haute migratoire (hivernage?) alimentaire : centre de stockage de déchets	Faible
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	-	Be 2 et 3	art.3	NT	↘	-	Modéré	Nicheur possible : milieux forestiers Site de chasse : milieux ouverts	Faible
Fauvette des jardins	<i>Sylvia borin</i>	-	Be 2 et 3	art.3	NT	↘	-	Modéré	De passage / alimentation : milieux forestiers	Faible
Goéland argenté	<i>Larus argentatus</i>	DO II/2	-	art.3	NT	-	-	Modéré	Site d'alimentation : milieux anthropisés (zones d'enfouissement des déchets)	Faible
Héron cendré	<i>Ardea cinerea</i>	-	Be 3	art.3	LC	↗	x	Modéré	De passage / alimentation : milieux humides/aquatiques ; milieux ouverts	Faible
Hirondelle rustique	<i>Hirundo rustica</i>	-	Be 2 et 3	art.3	NT	↘	-	Modéré	Nicheur possible : milieux anthropisés Site de chasse : milieux ouverts	Faible
Mouette rieuse	<i>Chroicocephalus ridibundus</i>	DO II/2	Be 3	art.3	NT	↘	x	Modéré	Site d'alimentation : milieux anthropisés (zones d'enfouissement des déchets)	Faible
Traquet motteux	<i>Oenanthe oenanthe</i>	-	Be 2 et 3	art.3	NT	↘	x	Modéré	De passage : milieux ouverts à végétation rases	Faible
Vendrier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	-	Be 2 et 3	art.3	VU	↘	-	Modéré	Nicheur possible : milieux forestiers	Faible
Accenteur mouchet	<i>Prunella modularis</i>	-	Be 2 et 3	art.3	LC	↗	-	Faible	Nicheur certain : casiers végétalisés au Nord	Faible
Alouette des champs	<i>Alauda arvensis</i>	DO II/2	Be 3	-	NT	↘	-	Faible	Nicheur probable : milieux ouverts	Faible
Bergeronnette grise	<i>Motacilla alba</i>	-	Be 2 et 3	art.3	LC	↗	-	Faible	Nicheur possible : milieux anthropisés , milieux rocheux	Faible
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	-	Be 3	art.3	LC	↗	-	Faible	Sur le site : non nicheur, zone de chasse	Faible
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	Be 2 et 3	art.3	LC	↗	-	Faible	Nicheur probable : milieux forestiers hors site	Faible
Fauvette grisette	<i>Sylvia communis</i>	-	Be 2 et 3	art.3	LC	↗	-	Faible	Nicheur probable : milieux semi-ouverts et ouverts	Faible
Grimpereau des jardins	<i>Certhia brachydactyla</i>	-	Be 2 et 3	art.3	LC	↗	-	Faible	Nicheur probable : milieux forestiers	Faible
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolais polyglotta</i>	-	Be 2 et 3	art.3	LC	↗	-	Faible	Nicheur possible : milieux semi-ouverts et ouverts	Faible
Mésange bleue	<i>Cyanistes caeruleus</i>	-	Be 2 et 3	art.3	LC	?	-	Faible	Nicheur probable : milieux forestiers	Faible
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-	Be 2 et 3	art.3	LC	?	-	Faible	Nicheur probable : milieux forestiers	Faible
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	-	art.3	LC	↗	-	Faible	Nicheur probable : milieux anthropisés	Faible
Pic épeiche	<i>Dendrocopos major</i>	-	Be 2 et 3	art.3	LC	↗	-	Faible	Nicheur possible : milieux forestiers	Faible
Pic vert	<i>Picus viridis</i>	-	Be 2 et 3	art.3	LC	↗	-	Faible	Nicheur possible : milieux forestiers	Faible
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	Be 3	art.3	LC	↗	-	Faible	Nicheur probable : milieux forestiers	Faible
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	Be 2 et 3	art.3	LC	↘	-	Faible	Nicheur probable : milieux forestiers	Faible
Rosignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	-	Be 2 et 3	art.3	LC	↗	-	Faible	Nicheur possible : milieux forestiers	Faible
Rougegorge familier	<i>Erithacus rubecula</i>	-	Be 2 et 3	art.3	LC	↗	-	Faible	Nicheur probable : milieux forestiers	Faible
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	-	Be 2 et 3	art.3	LC	↗	-	Faible	Nicheur probable : milieux anthropisés	Faible
Sittelle torchepot	<i>Sitta europaea</i>	-	Be 2 et 3	art.3	LC	↗	-	Faible	Nicheur possible : milieux forestiers	Faible
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	DO II/2	Be 3	-	VU	↘	-	Faible	Nicheur probable : milieux semi-ouverts et ouverts / milieux forestiers	Faible
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	Be 2 et 3	art.3	LC	↘	-	Faible	Nicheur probable : milieux forestiers	Faible
Chevalier culblanc	<i>Tringa ochropus</i>	-	Be 2 et 3	art.3	-	-	-	Faible	De passage / alimentation : milieux humides	Très faible
Choucas des tours	<i>Corvus monedula</i>	-	-	art.3	LC	↗	-	Faible	Sur le site : non nicheur, zone d'alimentation Nicheur probable : milieux forestiers hors site	Très faible
Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	-	Be 2 et 3	art.3	LC	?	-	Faible	Site de chasse Nicheur probable hors site : milieux forestiers et anthropisés	Très faible
Coucou gris	<i>Cuculus canorus</i>	-	Be 3	art.3	LC	↗	-	Faible	Reproduction possible : milieux forestiers	Très faible
Cygne tuberculé	<i>Cygnus olor</i>	DO II/2	Be 3	art.3	LC	↗	-	Faible	De passage (survol). Haute possible : milieux humides/aquatiques	Très faible
Huppe fasciée	<i>Upupa epops</i>	-	Be 2 et 3	art.3	LC	↗	-	Faible	Sur le site : non nicheur Nicheur probable : milieux forestiers hors site	Très faible
Loriot d'Europe	<i>Oriolus oriolus</i>	-	Be 2 et 3	art.3	LC	↗	-	Faible	Sur le site : non nicheur Nicheur : bassin de lavoirs à l'Est	Très faible
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	DO II/1	Be 3	-	LC	?	-	Très faible	Nicheur : bassin de lavoirs à l'Est	Très faible
Cornelle noire	<i>Corvus corone</i>	-	-	-	LC	↗	-	Très faible	Nicheur possible : milieux forestiers	Très faible
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	-	-	-	LC	↘	-	Très faible	Reproduction possible : milieux forestiers	Très faible
Faisan de colchide	<i>Phasianus colchicus</i>	DO II/1	Be 3	-	LC	?	-	Très faible	Non nicheur	Très faible
Fouque macroule	<i>Fulica atra</i>	DO II/1	Be 3	-	LC	↗	-	Très faible	De passage / alimentation : milieux humides/aquatiques	Très faible
Gallinule poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	DO II/2	Be 3	-	LC	↘	-	Très faible	Nicheur probable : milieux humides/aquatiques	Très faible
Grive musicienne	<i>Turdus philomelos</i>	DO II/2	Be 3	-	LC	↗	-	Très faible	Nicheur probable : milieux forestiers	Très faible
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	DO II/2	Be 3	-	LC	↗	-	Très faible	Nicheur probable : milieux semi-ouverts et ouverts ; milieux forestiers	Très faible
Pie bavarde	<i>Pica pica</i>	-	-	-	LC	↗	-	Très faible	Nicheur probable : milieux forestiers	Très faible
Pigeon biset domestique	<i>Columba livia domestica</i>	-	-	-	LC	-	-	Très faible	Nicheur possible : milieux anthropisés	Très faible
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	DO II/1	-	-	LC	↗	-	Très faible	Nicheur possible : milieux forestiers	Très faible
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	DO II/2	Be 3	-	LC	↗	-	Très faible	Nicheur possible : milieux forestiers / anthropisés	Très faible

Liste des oiseaux observés, statuts réglementaires et de conservation et enjeux écologiques

Les rapaces identifiés dans la ZNIEFF voisine du Parc Challon peuvent potentiellement venir chasser dans le périmètre du projet, au niveau des prairies. Signalons cependant que les populations de micromammifères sont régulées dans le cadre de l'activité du site, réduisant les possibilités de captures de proies pour certains rapaces. Les rapaces non identifiés au cours des inventaires et potentiellement de passage sont : le Circaète-Jean-le-Blanc

(*Circaetus gallicus*), le Busard-Saint-Martin (*Circus cyaneus*), le Faucon hobereau (*Falco subbuteo*), l'Aigle botté (*Hieraaetus pennatus*), l'Epervier (*Accipiter nisus*).

L'enjeu de patrimonialité pour l'avifaune peut être considéré comme faible à modéré. La diversité en espèce durant la période de reproduction est moyenne. Le cortège d'espèces patrimoniales rencontré sur le site s'explique notamment par le contexte bocager de Coulonges-Thouarsais et la présence voisine d'un massif boisé de grande superficie.

Rappelons le contexte exploité du site qui, à la fois, attire certaines espèces et en repousse d'autres ; maintien d'une végétation basse et peu diversifiée sur les casiers.

Note : La Pie-grièche écorcheur (*Lanius collurio*), espèce inscrite à l'annexe I de la Directive « Oiseaux », et se reproduisant dans les milieux bocagers, n'a pas été observée lors des visites du site.



Milan noir (Crédits photos : Yann Cambon)



Tarier pâtre (Crédits photos : René du Moulin)



Bruant jaune (Crédits photos : Jean-Louis Corsin)



Linotte mélodieuse (Crédits photos : Gérard Fauvet)



Nid d'Hirondelle rustique (Crédits photos : erea-conseil)



Nid d'Alouette des champs (Crédits photos : erea-conseil)

Projet Urbasolar - Coulonges Thouarsais (79)
Avifaune patrimoniale et habitats associés

Légende

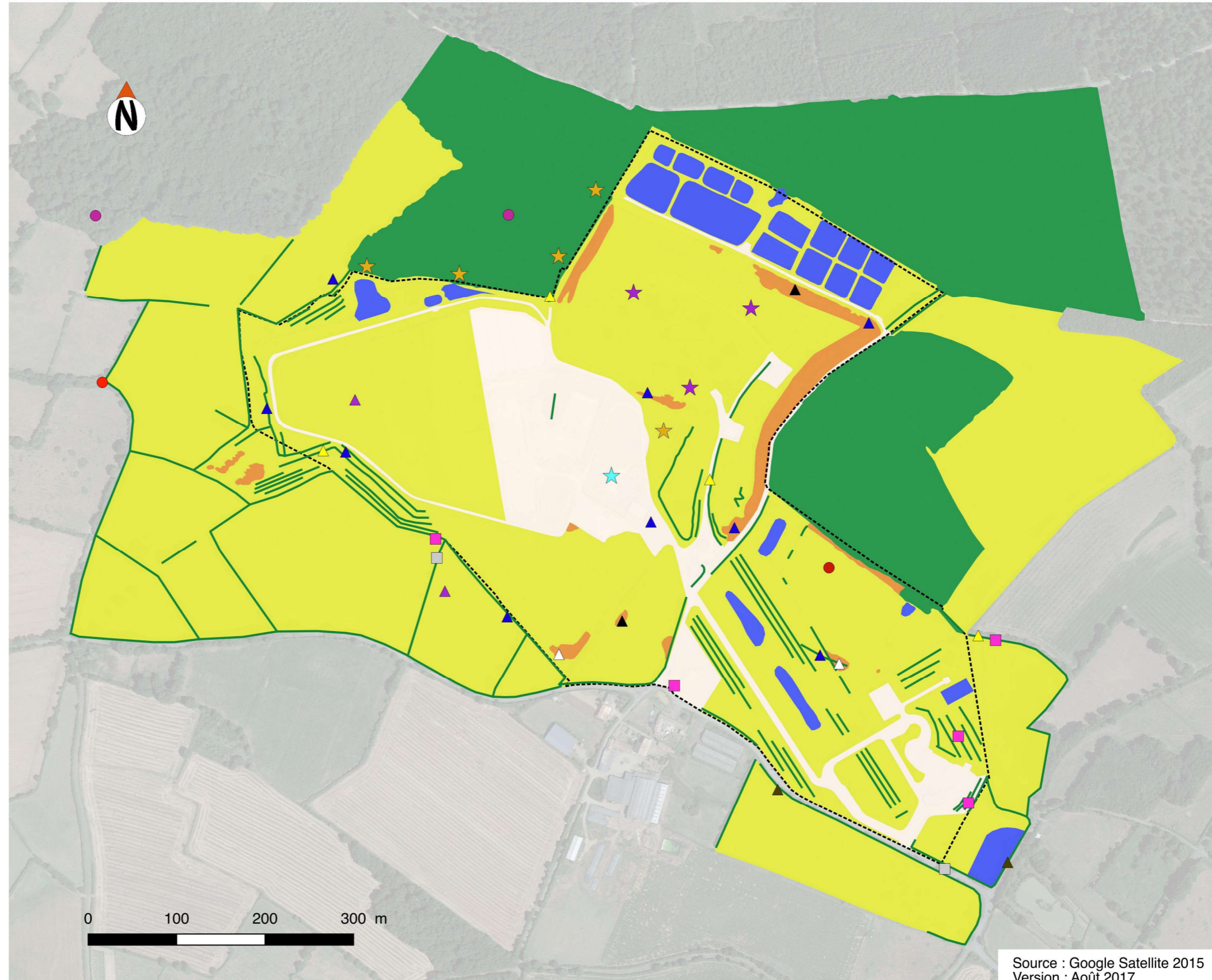
▭ Périimètre du projet

Habitats pour l'avifaune

- Cortège des milieux ouverts
- Cortège des milieux semi-ouverts
- Cortège des milieux forestiers
- Cortège des milieux humides
- Cortège des milieux anthropisés
- Haies et alignements d'arbres

Observations

- ★ Milan noir (nid)
- ★ Hirondelle rustique (nid)
- ★ Alouette des champs (nid)
- ▲ Alouette des champs (nicheur probable)
- ▲ Bruant jaune (nicheur probable)
- ▲ Fauvette grisette (nicheur probable)
- ▲ Linotte mélodieuse (nicheur probable)
- △ Tarier pâtre (nicheur probable)
- ▲ Tourterelle des bois (nicheur probable)
- Chardonneret élégant (nicheur possible)
- Verdier d'Europe (nicheur possible)
- Buse variable (chasse)
- Faucon crécerelle (chasse)
- Huppe fasciée (non nicheur)
- Traquet motteux (de passage)



g Les Reptiles

Le **Lézard des murailles** et le **Lézard vert occidental** sont les seuls reptiles qui ont été observés lors des inventaires. La **Couleuvre verte et jaune** et la **Vipère aspic** sont aussi présentes, d'après le personnel du SMITED, présent quotidiennement sur le site. Les habitats humides sont potentiellement favorables à la **Couleuvre à collier**.

- **Le Lézard des murailles** (*Podarcis muralis*) est très présent sur le site et notamment dans les zones anthropisées. Il s'adapte facilement au milieu dans lequel il vit, dès lors que celui-ci présente un couvert végétal pour sa recherche de proies (invertébrés), des sites refuges (fissures de murs, pierriers, dalles) et des sols meubles pour y déposer sa ponte.
- **Le Lézard vert** (*Lacerta bilineata*) affectionne les milieux bocagers et lisières forestières ensoleillées. Sa présence est en règle général le témoignage d'une bonne qualité des milieux bocagers. Un spécimen a été observé au Sud-Est, en lisière d'une haie bocagère.
- **La Couleuvre verte et jaune** (*Hierophis viridiflavus*) est une espèce ubiquiste qui apprécie tous types de milieux. On peut en effet la trouver dans l'eau, dans la végétation dense, dans les murs de pierres ou encore dans les buissons sur lesquels elle grimpe. Le contexte bocager du site est favorable à son développement.
- **La Vipère aspic** (*Vipera aspis*) affectionne également les systèmes bocagers denses et les milieux thermophiles composés de landes, de blocs rocheux et de pelouses rases. Les fluctuations des populations de micromammifères dans le centre de stockage des déchets influent probablement sur le niveau de population de l'espèce.
- **La Couleuvre à collier** (*Natrix natrix*) est une espèce des milieux humides et aquatiques. Les nombreux bassins et corridors de déplacements (fossés, haies) sont favorables à sa présence dans l'enceinte du centre de stockage de déchets.

Les espèces peuvent potentiellement circuler sur l'ensemble du périmètre du projet grâce à la protection qu'offre le réseau de haies, fossés et de lisières forestières.

bénéficie d'une protection partielle (interdiction de mutilation). Ces 5 reptiles ne présentent pas de statut de conservation défavorable sur le territoire national et seule la **Vipère aspic est inscrite sur la Liste Rouge de Poitou-Charentes en tant qu'espèce vulnérable**. La zone d'occupation régionale de cette espèce a en effet nettement régressé ces dix dernières années, notamment à cause de la destruction de la trame bocagère.

La cartographie de localisation des reptiles et de leurs habitats est disponible en page suivante.

Les espèces inventoriées ne possèdent pas de statut de conservation défavorable, mais elles sont protégées à l'échelon national.

L'enjeu écologique pour les reptiles est considéré comme globalement faible dans le périmètre du projet.



Lézard vert occidental (Crédits photos : erea-conseil)



Lézard des murailles (Crédits photos : erea-conseil)

h Les Amphibiens

Les visites du site ont permis le recensement de 6 espèces d'amphibiens : 2 espèces d'urodèles (**Triton palmé** et **Triton crêté / Triton marbré**), 3 espèces d'anoures autochtones (**Rainette verte**, **Crapaud épineux** et **Complexe des Grenouilles vertes**) et une espèce d'anoure exotique envahissante (**Xénope commun**).

Les zones les plus riches en amphibiens sont les bassins d'eaux pluviales : deux bassins au Nord du site colonisés par une végétation aquatique dans lesquels 5 espèces ont été contactées, et un bassin aux berges récemment reprofilées, à l'Ouest, dans lequel 4 espèces ont été contactées.

Le réseau de fossés permet aux individus de se déplacer d'un site de reproduction à l'autre mais aussi de les utiliser pour la reproduction si les conditions hydrologiques le permettent.

Signalons que les points hauts du site, représentés par les casiers refermés, ne sont probablement pas utilisés par les amphibiens durant leur phase terrestre d'hivernage. De nombreux habitats de meilleures qualités sont présents à proximité des milieux aquatiques (milieux de reproduction) : milieux forestiers, haies, caches diverses sous des pierres et blocs rocheux.

Nom français	Nom latin	REGLEMENTAIRE			CONSERVATION	POITOU-CHARENTES		Niveau de patrimonialité de l'espèce	Statut sur le site	Enjeu écologique de l'espèce sur le site
		DHFF	BERNE	PN		LRN	D. ZNIEFF			
Couleuvre verte et jaune	<i>Hierophis viridiflavus</i>	DH (IV)	Be 2	art. 2	LC	-	LC	Faible	Présence au niveau des milieux humides et aquatiques (sources : personnel du SMITED)	Faible
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	DH (IV)	Be 2	art. 2	LC	-	LC	Faible	Présence dans une majorité des habitats, même anthropisés	Faible
Lézard vert occidental	<i>Lacerta bilineata</i>	DH (IV)	Be 2	art. 2	LC	-	LC	Faible	Présence au niveau des lisières des milieux semi-ouverts et forestiers	Faible
Vipère aspic	<i>Vipera aspis</i>	-	Be 3	art. 4	LC	-	VU	Faible	Présence au niveau des milieux semi-ouverts et ouverts non humides (sources : personnel du SMITED)	Faible
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	-	Be 3	art. 2	LC	-	LC	Faible	Présence potentielle : milieux humides et aquatiques	Faible

Liste des reptiles observés, statuts réglementaires et de conservation et enjeux écologiques

Le **Lézard des murailles**, le **Lézard vert**, la **Couleuvre verte et jaune** et la **Couleuvre à collier** sont intégralement protégés (habitat de reproduction, de repos et spécimens) sur le territoire national¹⁰ ; tandis que la **Vipère aspic**

¹⁰ Arrêté interministériel du 19 novembre 2007 fixant les listes des amphibiens et des reptiles protégés sur l'ensemble du territoire national et leur modalité de leur protection (JORF 18/12/2007. P. 20363)

Hormis le Xénope commun, non protégé en France, tous les amphibiens inventoriés bénéficient d'une protection nationale :

Les Tritons crêté et marbré et la Rainette verte sont intégralement protégés (art. 2 : protection des habitats de reproduction et de repos et les spécimens) ;

Le Crapaud épineux et le Triton palmé sont partiellement protégés (art. 3 : protection des spécimens), **de même que les Grenouilles vertes** (art. 5 : interdiction de mutiler les animaux).

De plus, notons la présence d'espèces patrimoniales :

■ Le **Triton crêté** (*Triturus cristatus*) / **Triton marbré** (*Triturus marmoratus*) a été furtivement observé¹¹ dans la mare sous couvert d'une saussaie en limite Nord du centre de stockage de déchets.

● Le **Triton crêté** (*Triturus cristatus*), qui est inscrit à l'**annexe II de la Directive « Habitats »**, est un urodèle appréciant les mosaïques paysagères tel que les bocages (bien représentés dans le secteur du projet). Son habitat de reproduction se compose de points d'eau stagnants, souvent en grande quantité, tandis que son habitat terrestre se compose de zones de boisements, de haies et de fourrés. Quelques centaines de mètres peuvent séparer les habitats de reproduction de ses habitats terrestres.

Le Triton crêté est principalement présent dans la moitié Nord de la France et le **Poitou-Charentes constitue une limite d'aire de répartition de l'espèce.**

L'enjeu écologique de l'espèce est considéré comme **fort**.

● Le **Triton marbré** (*Triturus marmoratus*) affectionne les grandes pièces d'eau pour sa reproduction, mais il peut aussi s'accommoder de milieux temporaires de plus petites superficies. La présence d'une faune piscicole est une composante négative pour l'espèce. Son habitat terrestre se compose de zones de haies et boisements.

Le Triton marbré est une espèce ibéro-française, dont l'aire de répartition englobe la péninsule ibérique et la France occidentale.

L'enjeu écologique de l'espèce est considéré comme **fort**.

■ La **Rainette verte** ou arboricole (*Hyla arborea*) occupe les trois bassins d'eaux pluviales colonisés par de la végétation aquatique. Elle apprécie les pièces d'eau ensoleillées et riches en végétations aquatiques pour sa reproduction, et les milieux terrestres composés de différentes strates de végétation arborées, arbustives et herbacées.

L'espèce est **protégée à l'échelle nationale et inscrite à la Liste Rouge Régionale.**

Son statut de patrimonialité et la présence d'une population sur le site du projet **lui confèrent un enjeu écologique fort.**

■ Concernant le **Xénope commun** (*Xenopus laevis*), il s'agit d'une espèce originaire d'Afrique sub-saharienne. En Deux-Sèvres, l'espèce fut introduite accidentellement il y a sans doute une dizaine d'années, par l'intermédiaire d'un élevage à but scientifique localisé au lieu-dit Fronteau (Bouillé-St-Paul), à près de 10 km au Nord du centre de stockage des déchets de Coulonges-Thouarsais. Depuis son introduction dans le milieu naturel, le Xénope est dans une dynamique d'expansion de son territoire. Il colonise les départements voisins : Maine-et-Loire, Vienne... et colonise désormais le bassin de la Loire et la Gironde (probable relâché).

Un adulte puis des larves ont été observés au niveau d'un bassin d'eaux pluviales, en partie Nord du centre d'exploitation.

Cet amphibien exotique de grande taille en fait un prédateur de nombreuses espèces, et il est porteur sain d'un champignon pouvant engendrer des mortalités importantes chez les autres espèces de ce groupe.

Nom français	Nom latin	REGLEMENTAIRE			CONSERVATION	AQUITAINE		Niveau de patrimonialité de l'espèce	Statut sur le site	Enjeu écologique de l'espèce sur le site
		DHFF	BERNE	PN		LRN	D. ZNIEFF			
Triton crêté / T. marbré	<i>Triturus cristatus</i> / <i>Triturus marmoratus</i>	DH (II et IV) / DH (IV)	Be 2 / Be 3	art. 2 / art. 2	NT / NT	x (limite d'aire de répartition) / x	NT / NT	Fort	Présence au niveau d'une mare bocagère. Utilise les mares bocagères et réseaux de fossés pour se déplacer. (individu indéterminé en raison des conditions difficiles d'observations)	Fort
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>	DH (IV)	Be 2	art. 2	NT	x (limite d'aire de répartition)	NT	Fort	Population présente au niveau des 4 bassins d'eau pluviales encore en eau	Fort
Crapaud épineux	<i>Bufo spinosus</i>	-	Be 3	art. 3	LC	-	LC	Faible	Présence au niveau d'une mare bocagère. Potentialité de présence dans les bassins d'eau pluviale, voire les lagunes	Faible
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	-	Be 3	art. 3	LC	-	LC	Faible	Population présente au niveau des bassins d'eau pluviales en moitié Ouest du périmètre du site. Des individus sont observés dans les lagunes, milieux non favorables pour la reproduction	Faible
Complexe Grenouilles vertes	<i>Pelophylax</i> sp.	-	Be 3	art. 5	-	-	Mentionné	Très faible	Présence dans tout type de milieux aquatiques - espèces ubiquistes	Très faible
Xénope commun	<i>Xenopus laevis</i>	-	-	-	-	-	-	Nul - INVASIF	Population présente au niveau d'un bassin d'eau pluviale Reproduction avérée avec la présence de nombreuses larves	Nul

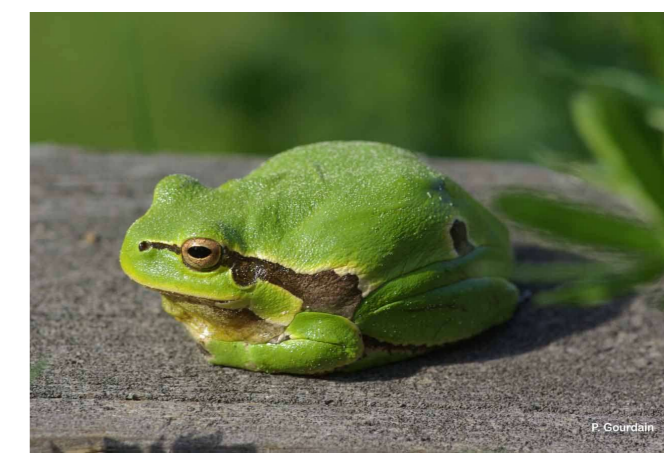
Liste des amphibiens observés, statuts réglementaires et de conservation et enjeux écologiques

L'enjeu écologique du site pour les amphibiens est fort.
La présence du Xénope commun est néfaste pour les populations d'amphibiens installées sur le site.

La cartographie de localisation des amphibiens et de leurs habitats est disponible en page suivante.



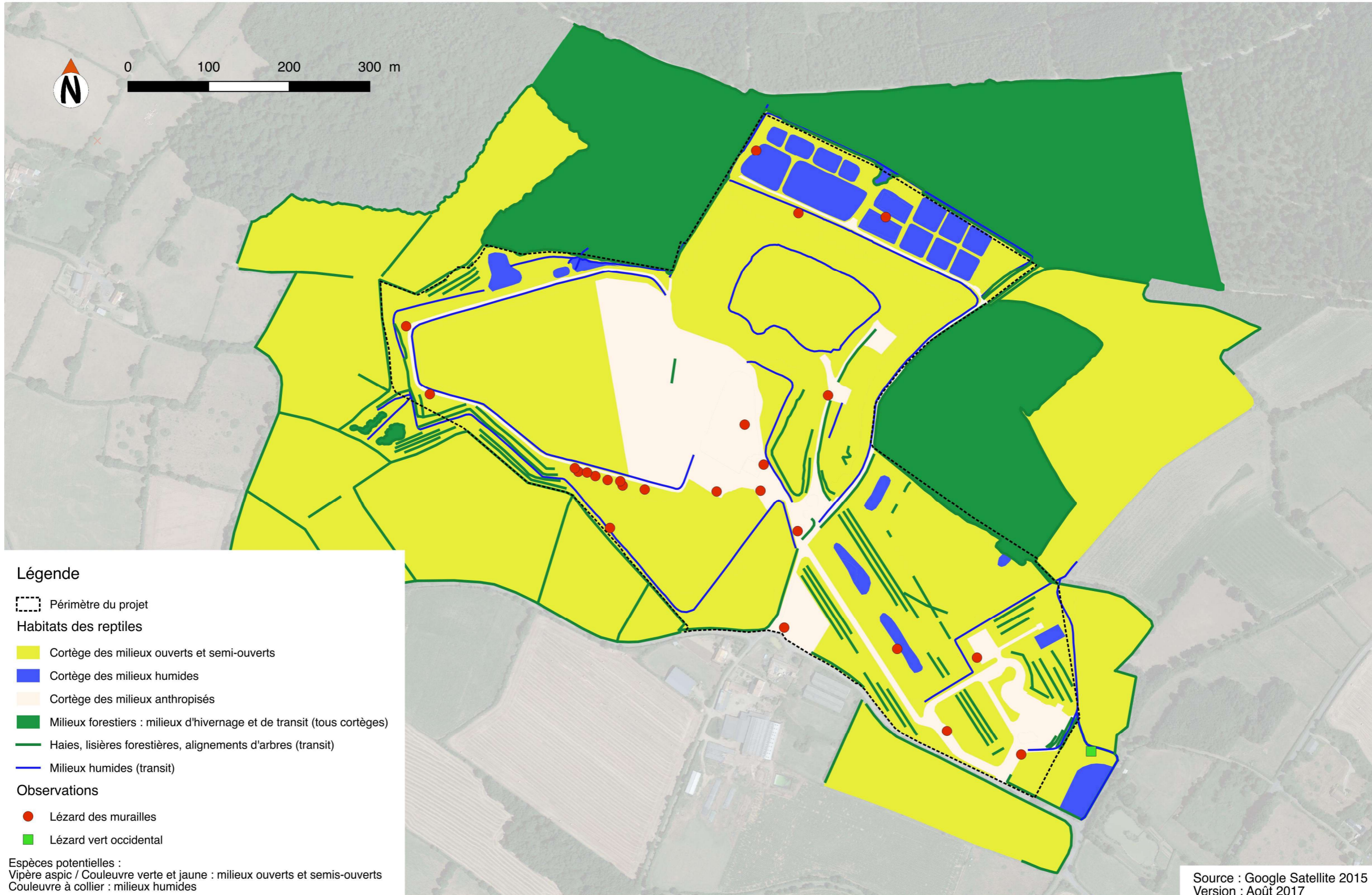
Bassin d'eaux pluviales végétalisé favorable à la reproduction des amphibiens (Crédits photos : erea-conseil)



Rainette verte (Crédits photos : P. Gourdain)

¹¹ Les conditions d'observations au niveau de la mare ne permettaient pas d'identifier l'espèce. La taille du sujet (grande taille), le contexte paysager et les données de répartition départementale (source : nature79) permettent cependant d'affirmer qu'il s'agit soit du Triton crêté, soit du Triton marbré.

Projet Urbasolar - Coulonges Thouarsais (79)
 Cartographie des reptiles et des habitats associés



Cartographie des amphibiens et des habitats associés



Source : Google Satellite 2015
Version : Août 2017

i Les Lépidoptères Rhopalocères (papillons diurnes)

La diversité en papillons diurnes est relativement faible, avec **21 espèces recensées**. Les milieux ouverts se prêtent pourtant à l'accueil d'une biodiversité plus importante en papillon, cependant **la fauche des prairies au printemps (mi-mai 2017) engendre un déplacement des individus vers les prairies extérieures au centre de stockage de déchets**. La biodiversité lépidoptérique est donc potentiellement plus élevée.

Toutes les espèces rencontrées sont communes sur le territoire métropolitain et aucune espèce n'est protégée à l'échelle nationale¹². La **Mélictée orangée (*Melitaea didyma*) est inscrite à la liste des papillons diurnes déterminants ZNIEFF en Poitou-Charentes**.

- La **Mélictée orangée (*Melitaea didyma*)** est assez rare et localisée dans le Poitou-Charentes. C'est un papillon qui affectionne les pelouses sèches et les prairies maigres. Sa plante hôte principale est le Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), bien représenté dans l'aire investiguée.

Nom français	Nom latin	REGLEMENTAIRE			CONSERVATION LRN	POITOU-CHARENTES		Niveau de patrimonialité de l'espèce	Statut sur le site	Enjeu écologique de l'espèce sur le site
		DHFF	BERNE	PN		D. ZNIEFF	statut			
Mélictée orangée	<i>Melitaea didyma</i>	-	-	-	LC	x	Rare et localisée	Faible	Prairies fleuries	Faible
Amaryllis	<i>Pyronia tithonus</i>	-	-	-	LC			Très faible	Prairies, landes herbeuses et bois clairs	Très faible
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	-	-	-	LC			Très faible	Tous types de milieux ouverts, bois clairs	Très faible
Azuré de l'ajonc	<i>Plebejus argus</i>	-	-	-	LC			Très faible	Prairies fleuries	Très faible
Cuivré commun	<i>Lycaena phlaeas</i>	-	-	-	LC			Très faible	Prairies, friches, bords de chemins	Très faible
Demi-deuil	<i>Melanargia galathea</i>	-	-	-	LC			Très faible	Milieux ouverts fleuris	Très faible
Flambé	<i>Iphiclidis podalirius</i>	-	-	-	LC			Très faible	Prairies, friches, milieux buissonnants	Très faible
Gazé	<i>Aporia crataegi</i>	-	-	-	LC			Très faible	Milieux bocagers, lisières	Très faible
Machaon	<i>Papilio machaon</i>	-	-	-	LC			Très faible	Milieux ouverts fleuris	Très faible
Mélictée des centaures	<i>Melitaea phoebe</i>	-	-	-	LC			Très faible	Milieux ouverts fleuris	Très faible
Mélictée du plantain	<i>Melitaea cinxia</i>	-	-	-	LC			Très faible	Milieux ouverts fleuris	Très faible
Myrtil	<i>Maniola jurtina</i>	-	-	-	LC			Très faible	Prairies, landes herbeuses et bois clairs	Très faible
Piérade de la moutarde	<i>Leptidea sinapis</i>	-	-	-	LC			Très faible	Lisières ensoleillées, milieux bocagers	Très faible
Piérade du chou	<i>Pieris brassicae</i>	-	-	-	LC			Très faible	Tous types de milieux ouverts fleuris	Très faible
Point-de-Hongrie	<i>Erynnis tages</i>	-	-	-	LC			Très faible	Prairies, friches, bords de chemins	Très faible
Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>	-	-	-	LC			Très faible	Tous types de milieux ouverts	Très faible
Souci	<i>Colias crocea</i>	-	-	-	LC			Très faible	Milieux ouverts fleuris	Très faible
Sylvain azuré	<i>Limnitis reducta</i>	-	-	-	LC			Très faible	Lisières ensoleillées, milieux bocagers	Très faible
Tabac d'Espagne	<i>Argynnis paphia</i>	-	-	-	LC			Très faible	Bois clairs, lisières forestières	Très faible
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	-	-	-	LC			Très faible	Bois clairs, lisières forestières	Très faible
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	-	-	-	LC			Très faible	Tous types milieux : boisements, lisières, milieux ouverts	Très faible

Liste des rhopalocères observés, statuts réglementaires et de conservation et enjeux écologiques

Signalons aussi l'observation de l'Ecaille chinée (*Euplagia quadripunctaria*), qui est un papillon nocturne (ou hétérocères). Ce papillon est inscrit à l'annexe II de la Directive Habitats Faune Flore. L'enjeu écologique est cependant très faible pour cette espèce, l'inscription à cette annexe concernant essentiellement une sous-espèce endémique et menacée de l'île de Rhodes, en Grèce : *Euplagia quadripunctaria rhodonensis*.

Le cortège de lépidoptères rhopalocères présente un enjeu écologique globalement très faible. La biodiversité pourrait être plus importante avec un report de la fauche en fin d'été.
Aucun papillon protégé sur le territoire métropolitain n'a été observé.



Mélictée orangée (Crédits photos : erea-conseil)

j Les Odonates

Les odonates, ou libellules, sont des insectes au cycle biologique complexe, avec une phase adulte aérienne, une ponte réalisée dans les milieux aquatiques ou très humides, et un stade larvaire aquatique. Les libellules vivent donc toujours à proximité d'un cours d'eau ou d'un plan d'eau.

Sur l'aire du projet, la diversité en Odonate est assez faible avec **10 espèces recensées**. **Le site comporte des zones intéressantes pour les odonates**. En effet, les différents bassins d'eaux pluviales végétalisés sont favorables à la reproduction des odonates, tandis que les prairies, haies et lisières forestières sont des zones de chasse et de thermorégulation (les individus se posent sur les végétaux pour se réchauffer grâce au rayonnement solaire).

Les espèces observées sont toutes communes en France et aucune espèce n'est protégée à l'échelle nationale.

Deux espèces d'Odonates sont inscrites sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF de Poitou-Charentes : la Naïade aux yeux rouges et l'Agrion mignon, aux statuts de conservation respectifs « en danger » et « quasi-menacé » :

- La **Naïade aux yeux rouges (*Erythromma najas*)** affectionne les eaux calmes et stagnantes, telles que les mares et les étangs, qui sont pourvus d'herbiers de Potamots (*Potamogeton spp.*) ou de nymphéacées. Sa reproduction au niveau des bassins d'eaux pluviales n'est pas avérée ;
- L'**Agrion mignon (*Coenagrion scitulum*)** affectionne les eaux stagnantes à faiblement courantes, ensoleillées et riches en végétation aquatique.

Dans le périmètre du projet, l'Agrion mignon a été observé **au niveau des bassins d'eaux pluviales richement végétalisés**.

¹² Arrêté interministériel du 23 avril 2007 fixant la liste des insectes protégés sur l'ensemble du territoire et les modalités de protection

Nom français	Nom latin	REGLEMENTAIRE			CONSERVATION	POITOU-CHARENTES		Niveau de patrimonialité de l'espèce	Statut sur le site	Enjeu écologique de l'espèce sur le site
		DHFF	BERNE	PN		LRN	D. ZNIEFF			
Naïade aux yeux rouges	<i>Erythromma najas</i>	-	-	-	LC	x	EN	Fort	Observés au niveau d'un bassin d'eaux pluviales végétalisés.	Fort
Agrion mignon	<i>Coenagrion scitulum</i>	-	-	-	LC	x	NT	Faible	Habitats favorables : bassins végétalisés	Faible
Agrion à larges pattes	<i>Platycnemis pennipes</i>	-	-	-	LC	-	LC	Très faible	Habitats les plus favorables : bassins d'eaux pluviales végétalisés	Très faible
Agrion élégant	<i>Ischnura elegans</i>	-	-	-	LC	-	LC	Très faible		Très faible
Agrion jouvencelle	<i>Coenagrion puella</i>	-	-	-	LC	-	LC	Très faible		Très faible
Agrion porte-coupe	<i>Enallagma cyathigerum</i>	-	-	-	LC	-	LC	Très faible		Très faible
Anax empereur	<i>Anax imperator</i>	-	-	-	LC	-	LC	Très faible		Très faible
Leste brun	<i>Sympecma fusca</i>	-	-	-	LC	-	LC	Très faible		Très faible
Leste sauvage	<i>Lestes barbarus</i>	-	-	-	LC	-	LC	Très faible		Très faible
Leste vert	<i>Chalcolestes viridis viridis</i>	-	-	-	DD	-	LC	Très faible		Très faible
Libellule déprimée	<i>Libellula depressa</i>	-	-	-	LC	-	LC	Très faible		Très faible
Naïade au corps vert	<i>Erythromma viridulum</i>	-	-	-	LC	-	LC	Très faible		Très faible
Orthétrum réticulé	<i>Orthetrum cancellatum</i>	-	-	-	LC	-	LC	Très faible		Très faible
Sympétrum fascié	<i>Sympetrum striolatum</i>	-	-	-	LC	-	LC	Très faible		Très faible
Sympétrum rouge sang	<i>Sympetrum sanguineum</i>	-	-	-	LC	-	LC	Très faible		Très faible

Liste des odonates observés, statuts réglementaires et de conservation et enjeux écologiques

Le cortège d'odonate présente un enjeu écologique globalement faible mis à part la Naïade aux yeux rouges, qui est en danger d'extinction en Poitou-Charentes.

Il n'y a pas de libellule protégée sur le territoire métropolitain.



Naïade aux yeux rouges (Crédits photos : Olivier Richardet)



Agrion mignon (Crédits photos : erea-conseil)

k Les Coléoptères saproxyliques

Des traces de parasitisme du **Grand capricorne** (*Cerambyx cerdo*) et du **Lucane cerf-volant** (*Lucanus cervus*) ont été observées sur des chênes et des frênes sénescents.

La présence de vieux sujets isolés ou disséminés au sein des haies est particulièrement favorable aux coléoptères saproxyliques et aux déplacements des spécimens. De même, l'entretien traditionnel des arbres sous forme dite « en têtard » favorise le bon vieillissement des arbres et l'apparition de cicatrice et cavités en leur sein, exploitables par tout un cortège d'espèces animales, dont les insectes saproxyliques.

Le Grand capricorne et le Lucane cerf-volant sont des espèces aux cycles biologiques très longs, puisqu'ils durent 4 à 6 ans. Ils se déroulent en 4 stades : stade œuf, stade larvaire xylophage (plusieurs années dans les arbres), stade nymphe (quelques mois) et enfin le stade adulte (1 mois environ) dévolu à la reproduction.

- Le **Grand capricorne** bénéficie d'une **protection nationale** de ses individus et de son habitat. Il est également inscrit à **l'annexe II de la Directive Habitats** (92/43/CEE) et déterminant ZNIEFF en région Poitou-Charentes. L'enjeu écologique pour cette espèce protégée au niveau national est **fort**.

La larve se nourrit du bois vivant des arbres qu'il parasite.

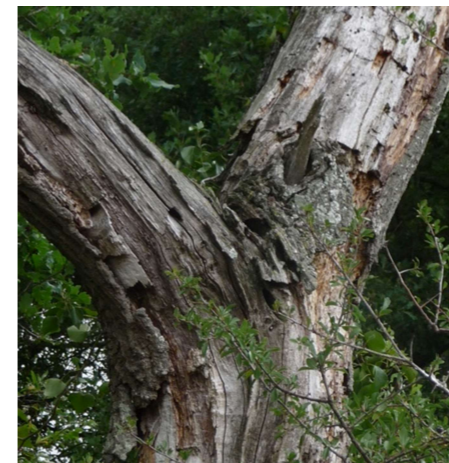
- Le **Lucane cerf-volant**, qui ne bénéficie pas de la protection nationale, est toutefois inscrit à **l'annexe II de la Directive Habitats** (92/43/CEE), en raison de la forte régression des populations. **Son enjeu écologique est modéré**. Du fait de sa répartition et de sa relative abondance en Poitou-Charentes, il n'est pas inscrit sur la liste des espèces déterminantes ZNIEFF.

La larve se nourrit du bois mort de l'arbre dans lequel elle vit.

Nom français	Nom latin	REGLEMENTAIRE			CONSERVATION	POITOU-CHARENTES	Niveau de patrimonialité de l'espèce	Statut sur le site	Enjeu écologique de l'espèce sur le site
		DO	BERNE	PN					
Grand capricorne	<i>Cerambyx cerdo</i>	DH (II et IV)	Be 2	art. 2	VU / NT	x	Fort	Traces de parasitisme sur des chênes	Fort
Lucane cerf-volant	<i>Lucanus cervus</i>	DH (II)	Be 3	-	- / NT		Modéré		Modéré

Liste des coléoptères saproxyliques observés, statuts réglementaires et de conservation et enjeux écologiques

L'enjeu écologique pour les coléoptères saproxyliques est considéré comme fort.



Arbre parasité (Crédits photos : erea-conseil)

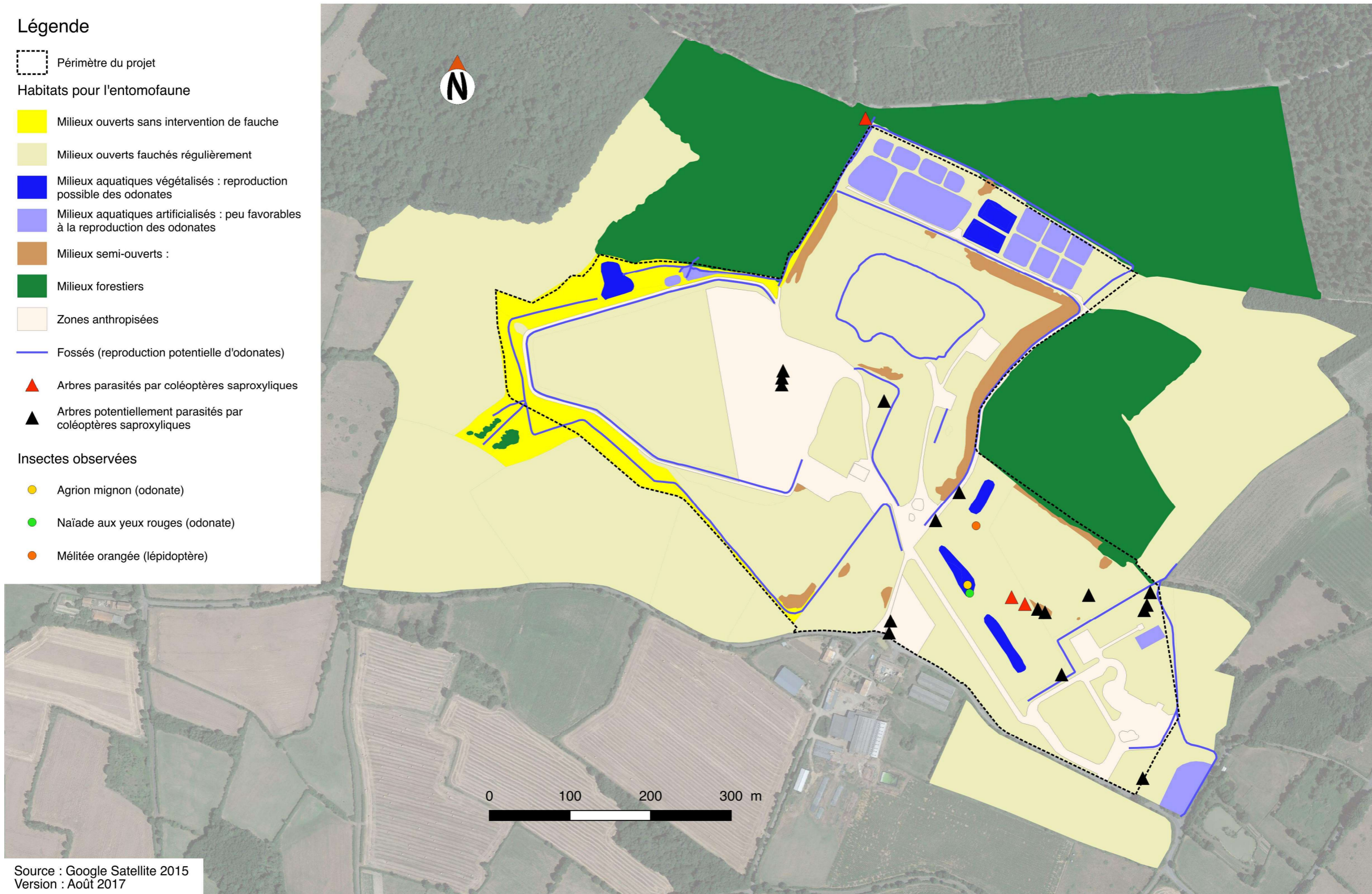


Grand capricorne (Crédits photos : erea-conseil)

Cartographie des habitats associés à l'entomofaune

Légende

- Périmètre du projet
- Habitats pour l'entomofaune**
- Milieux ouverts sans intervention de fauche
- Milieux ouverts fauchés régulièrement
- Milieux aquatiques végétalisés : reproduction possible des odonates
- Milieux aquatiques artificialisés : peu favorables à la reproduction des odonates
- Milieux semi-ouverts :
- Milieux forestiers
- Zones anthropisées
- Fossés (reproduction potentielle d'odonates)
- Arbres parasités par coléoptères saproxyliques
- Arbres potentiellement parasités par coléoptères saproxyliques
- Insectes observées**
- Agrion mignon (odonate)
- Naïade aux yeux rouges (odonate)
- Mélitée orangée (lépidoptère)



Source : Google Satellite 2015
Version : Août 2017

4.2.3. Fonctionnalités écologiques

Les fonctionnalités écologiques du territoire sont analysées à deux échelles :

- A grande échelle, afin de localiser l'emprise des projets au sein de la trame verte et bleue régionale ; le Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) du Poitou-Charentes sert de base à l'analyse ;
- A une échelle locale, sur une aire élargie intégrant le périmètre du projet.

4.2.3.1. SRCE du Poitou-Charentes

a Cadre général du SRCE

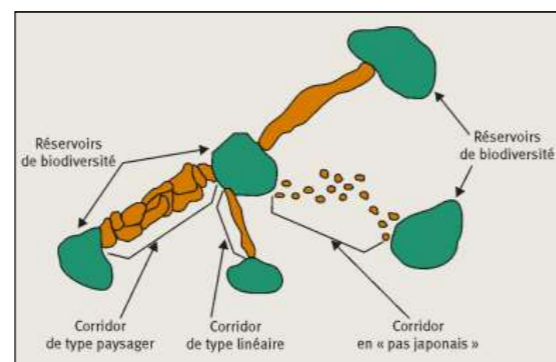
Le **SRCE** a été mis en place dans le cadre de la démarche concertée du Grenelle de l'environnement, dont un des objectifs est d'élaborer un nouvel outil d'aménagement du territoire en faveur de la biodiversité : **la Trame verte et bleue (TVB)**.

La **Trame verte et bleue** entend contribuer à enrayer la perte de biodiversité en préservant et en remettant en bon état des réseaux de milieux naturels, permettant aux individus de circuler et d'interagir. Ces réseaux d'échanges, ou continuités, sont constitués de « réservoirs de biodiversité », reliés les uns aux autres par des « corridors écologiques ».

Un **réservoir de biodiversité (ou zone nodale)** constitue un espace où la biodiversité est la plus riche et la mieux représentée. Les conditions indispensables à son maintien et à son fonctionnement y sont réunies. Une espèce peut ainsi y exercer l'ensemble de son cycle de vie : alimentation, reproduction, repos. De manière plus globale, les milieux naturels peuvent y assurer leur fonctionnement. Il s'agit donc : soit d'espaces à partir desquels des individus d'espèces peuvent se disperser, soit d'espaces rassemblant des milieux de grand intérêt.

Un **corridor écologique** est une voie de déplacement, empruntée par la faune et la flore, qui relie les réservoirs de biodiversité. Ces liaisons fonctionnelles, entre milieux naturels, permettent la dispersion et la migration des espèces. On les classe généralement en trois types principaux :

- Les structures linéaires : haies, chemins et bords de chemins, ripisylves... ;
- Les structures en « pas japonais » : ponctuation d'espaces - relais ou d'îlots - refuges (mares, bosquets...);
- Les matrices paysagères : type de milieu paysager dominant sur le territoire d'étude.



Exemple d'éléments de la Trame verte et bleue : réservoirs de biodiversité et types de corridors terrestres (source : Cemagref, d'après Bennett 1991)

Les **continuités écologiques** d'un territoire d'étude correspondent à l'ensemble des éléments du maillage d'espaces ou de milieux constitutif d'un réseau écologique (réservoirs de biodiversité + corridors écologiques).

Les cours d'eau constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

L'aménagement et l'équipement des territoires peuvent générer des **contraintes au bon fonctionnement des trames vertes et bleues** :

- Par différentes formes d'obstacles (routes, voies ferrées, constructions, barrages, micro centrales, pollutions, clôtures, ...);
- Par divers milieux répulsifs peu favorables (densité d'habitat, zones d'activités denses, agriculture intensive, éclairage public).

La fragmentation des espaces à caractère naturel et leur morcellement peuvent conduire à des phénomènes d'isolats : c'est l'une des causes de la perte de biodiversité.

Le SRCE a été initié par la loi portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) de juillet 2010 et son article 21 (codifié dans les articles L.371-1 et suivants du Code de l'environnement). Ce schéma constitue la pierre angulaire de la démarche Trame verte et bleue à l'échelle régionale, en articulation avec les autres échelles de mise en œuvre. Il est piloté par l'Etat et la Région, en association avec un comité régional « trames verte et bleue », regroupant l'ensemble des acteurs locaux concernés (collectivités territoriales et leurs groupements, associations ou organismes œuvrant pour la préservation de la nature, scientifiques, ...).

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique du Poitou-Charentes a été adopté par arrêté préfectoral le 3 novembre 2015 (n° 155/SGAR/2015).

b SRCE au niveau du projet

Trame Verte et Bleue

Le périmètre du projet est localisé **dans le réservoir biologique « Systèmes bocagers »** et à **proximité immédiate du réservoir biologique « Forêts et landes » représenté par le Parc Challon**. Une petite partie au Nord du site est classifiée en tant que « Zone de corridors diffus ».

Les systèmes bocagers sont bien représentés au sein du territoire d'étude. Ils correspondent à un ensemble de prairies et de haies, parfois parsemées de zones humides (mares, fossés, ruisseaux).

Il n'y a pas de cours d'eau au sein du périmètre du projet.

Eléments fragmentant

Il n'y a pas d'élément fragmentant majeur (> 50 m de largeur) à proximité immédiate du projet.

c Fonctionnalités écologiques locales

Comme il a été évoqué précédemment, les systèmes bocagers sont constitués d'une mosaïque de milieux caractérisant des fonctionnalités écologiques différentes.

Le secteur d'étude est représentatif des systèmes bocagers, puisqu'il est composé de milieux ouverts (prairies, pelouses), de milieux semi-ouverts (fourrés, landes, taillis), d'une activité agricole (prairies pâturées, cultures), de milieux forestiers, et de milieux humides (mares, fossés).

Les milieux ouverts et semi-ouverts forment la matrice du secteur. Ce sont de vastes ensembles dans lesquels on retrouve une biodiversité commune, qui a la possibilité de se déplacer sur de grandes distances (exemple des grands mammifères), si aucun obstacle ne se présente.

En l'occurrence, le site est contraint par **des obstacles que sont les clôtures de sécurité** qui limitent les déplacements de la grande faune. Cependant, les petits mammifères, les oiseaux, les amphibiens et les reptiles ne sont pas impactés par ces obstacles légers. **Il n'y a pas d'obstacle majeur infranchissable dans les alentours du site.**

Les milieux forestiers jouent un rôle de réservoir de biodiversité. Ils constituent des lieux d'alimentation pour certaines espèces et des lieux de refuge pour d'autres. Ces milieux, au sein d'un contexte bocager, représentent des îlots « naturels » où de nombreuses espèces viennent s'abriter.

Les haies sont des axes de déplacement pour les chiroptères et la faune terrestre, qui les considèrent comme des éléments structurants du paysage.

Les mares et les bassins d'eaux pluviales végétalisés représentent des réservoirs de biodiversité pour la faune aquatique et semi-aquatique (amphibiens, odonates). Ces milieux sont disséminés au sein de la matrice bocagère.

Les fossés constituent des axes de circulation privilégiés pour la faune aquatique et semi-aquatique qui peut ainsi se déplacer d'une zone humide à une autre.

L'analyse des fonctionnalités écologiques à une échelle géographique fine montre que le centre d'enfouissement des déchets est une entité délimitée par des clôtures hautes (> 2 m), ayant un effet cloisonnant pour les grands mammifères. Les clôtures restent franchissables par la petite faune (reptiles, amphibiens, micromammifères...) et les espèces aériennes (avifaune, chiroptères, insectes).

Le SRCE du Poitou-Charentes qualifie le centre d'enfouissement de réservoir de biodiversité de type « système bocager ». Cette qualification ne semble guère appropriée du fait de l'effet cloisonnant des clôtures et de l'activité industriel du site. En revanche, la périphérie du projet constitue bien une trame bocagère dans laquelle l'évolution des espèces n'est contrainte que par les voiries et clôtures des pâtures.

Projet Urbasolar - Coulonges Thouarsais (79)
Fonctionnalités écologiques

Légende

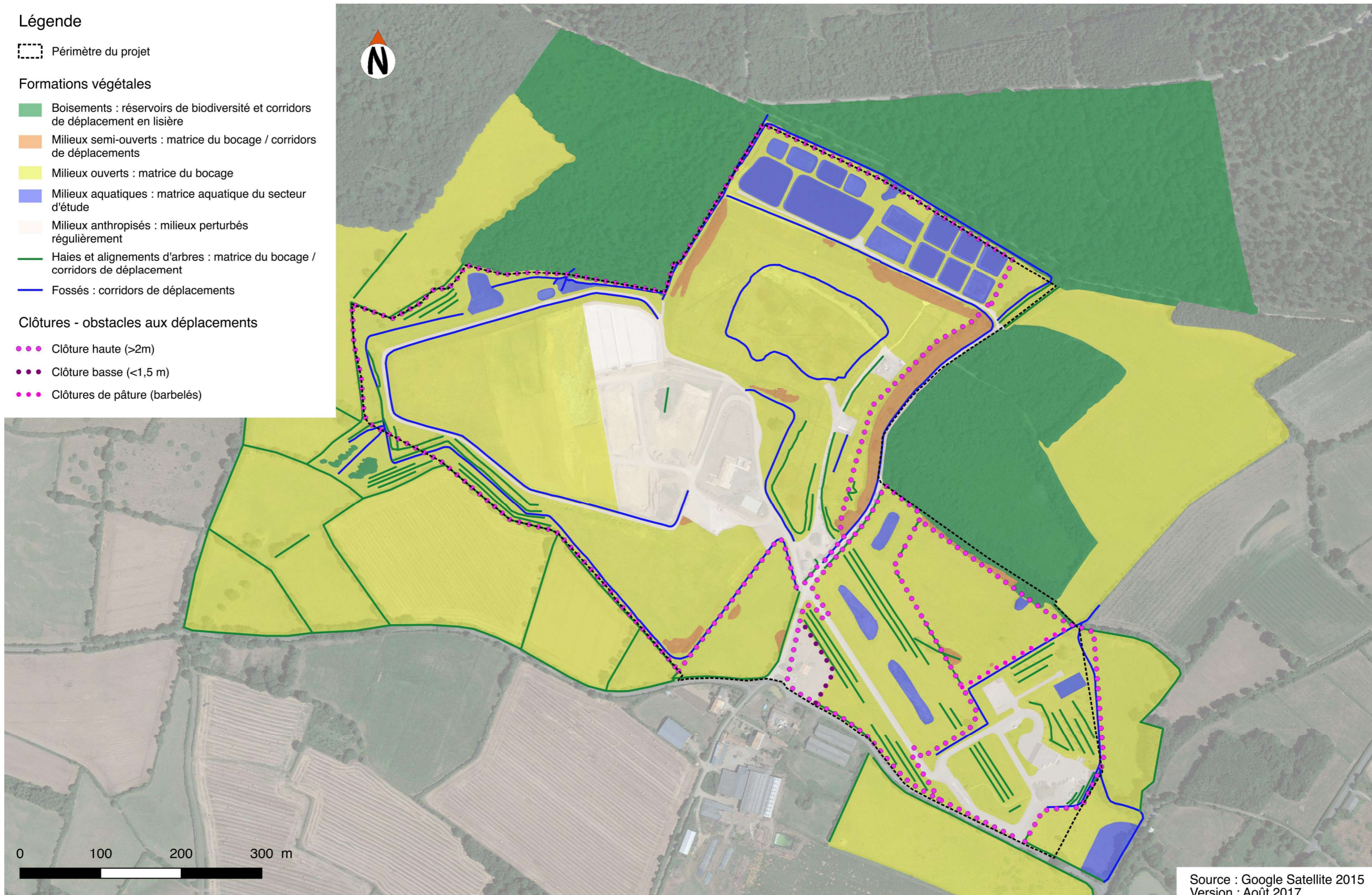
▭ Périmètre du projet

Formations végétales

- Boisements : réservoirs de biodiversité et corridors de déplacement en lisière
- Milieux semi-ouverts : matrice du bocage / corridors de déplacements
- Milieux ouverts : matrice du bocage
- Milieux aquatiques : matrice aquatique du secteur d'étude
- Milieux anthropisés : milieu perturbés régulièrement
- Haies et alignements d'arbres : matrice du bocage / corridors de déplacement
- Fossés : corridors de déplacements

Clôtures - obstacles aux déplacements

- Clôture haute (>2m)
- Clôture basse (<1,5 m)
- Clôtures de pâture (barbelés)



Source : Google Satellite 2015
Version : Août 2017

4.2.4. Synthèse des enjeux écologiques

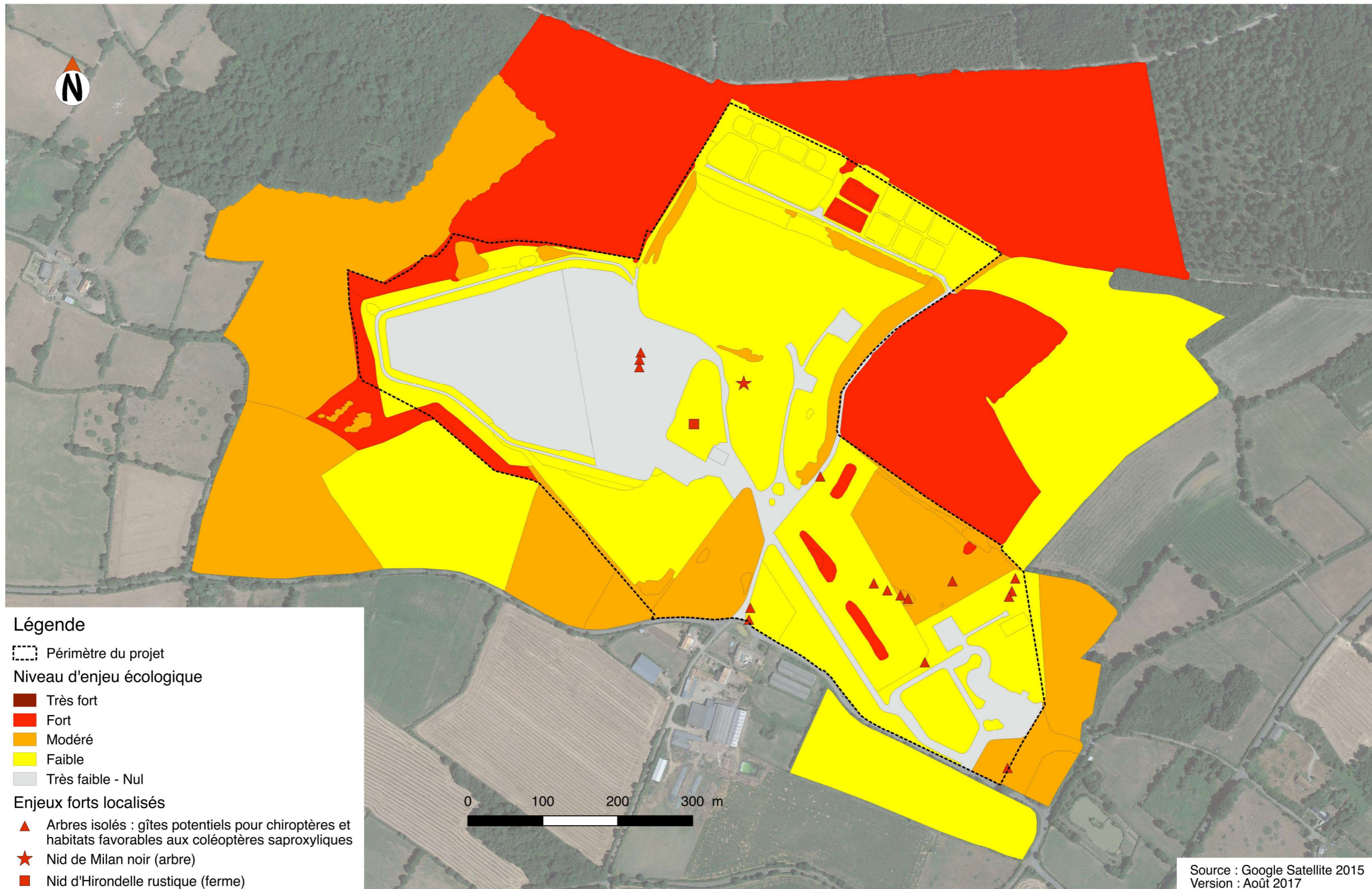
On trouvera ci-après un tableau de synthèse des enjeux écologiques du périmètre du projet initial et de sa périphérie proche.

La carte de synthèse des enjeux est disponible après ce tableau.

Groupe taxonomique	Enjeux	Commentaires	Niveau de patrimonialité	Présence dans le périmètre du projet
Habitats	C1.232 ; C1.3411 ; J5.31 - Bassins d'eaux pluviales avec formations des eaux peu profondes à Potamots natans et Ranunculus spp.	- Habitats humides réglementaires - Flore caractéristique des milieux aquatiques et humides - Intérêt pour la faune : Amphibiens, Avifaune des milieux humides, Odonates - Reproduction d'amphibiens protégés	Fort	2766 m ²
	C1.63 ; F3.111 - Fourrés de Ronces sur mare temporaire	- Habitats aquatiques - Intérêt pour la faune : Amphibiens, Avifaune, Odonates - Reproduction d'amphibiens protégés	Fort	200 m ²
	C1.63 ; F9.2 - Saussaie à Salix sur mare temporaire	- Habitats humides réglementaires - Intérêt pour la faune protégée : Amphibiens, Avifaune, Odonates - Reproduction d'amphibiens protégés	Fort	258 m ²
	C3.231 ; C3.24A ; F9.2 ; J5.31 - Bassins d'eaux pluviales avec formations riveraines à Typha latifolia, Eleocharis palustris et Salix atrocinerea	- Habitats humides réglementaires - Flore caractéristique des milieux aquatiques et humides - Intérêt pour la faune : Amphibiens, Avifaune des milieux humides, Odonates - Reproduction d'amphibiens protégés	Fort	1296 m ²
	C3.24A ; F9.2 ; J5.31 ; - Bassins d'eaux pluviales avec formations entretenues à Eleocharis palustris et Salix atrocinerea	- Habitats humides réglementaires - Flore caractéristique des milieux aquatiques et humides - Intérêt pour la faune : Amphibiens, Avifaune des milieux humides, Odonates - Reproduction d'amphibiens protégés	Fort	1311 m ²
	C3.26 ; C3.42 ; C3.24A ; J5.31 - Bassins d'eaux pluviales avec formations dégradées à Baldingère, Jonc acutiflore et Eleocharis palustris	- Habitats humides réglementaires - Flore caractéristique des milieux aquatiques et humides - Intérêt pour la faune : Amphibiens, Avifaune des milieux humides, Odonates - Reproduction d'amphibiens protégés	Fort	782 m ²
	E2.2 - Prairies mésophiles de fauche de basse altitude	- Habitats d'intérêt communautaire : 6510 - Prairies maigres de fauche de basse et moyenne altitude - Intérêt pour la faune : Avifaune prairiale, Reptiles, Amphibiens, Lépidoptères	Fort à Modéré suivant leur dégradation	28122 m ²
	E2.21 ; E3.41 - Prairies mésohygrophiles de fauche	- Habitats d'intérêt communautaire : 6510 - Prairies maigres de fauche de basse et moyenne altitude - Habitats humides - Intérêt pour la faune : Avifaune prairiale, Reptiles, Amphibiens, Lépidoptères	Fort	2659 m ²
	F9.2 - Saussaies marécageuses et fourrés des bas-marais à Salix	- Habitats humides réglementaires - Intérêt pour la faune protégée : Avifaune sylvicole commune, Amphibiens	Fort	108 m ²
	G1.8 - Boisements acidophiles dominés par le Chêne pédonculé	- En limite du projet - ZNIEFF n°540014419 « Parc Challon » : intérêt écologique - Intérêt pour la faune protégée : Mammifères (Ecureuil roux), Chiroptères, Avifaune sylvicole (Milan noir), Coléoptères saproxyliques	Fort	2054 m ²
	E2.1 - Prairies pâturées	- Intérêt pour la faune : Avifaune prairiale, Reptiles, Amphibiens, Lépidoptères	Modéré	2495 m ²
	E2.61 - Prairies améliorées mésophiles de fauche	- Pauvres en espèces végétales donc intérêt relativement limité pour la faune - Intérêt pour la faune : Avifaune prairiale, Lépidoptères - Intérêt plus important en présence de haies bocagères	Modéré à Faible	15280 m ²
	E3.417 - Prairies à Jonc épars et Jonc glauque	- Habitats humides réglementaires - Intérêt pour la faune : Avifaune prairiale, Reptiles, Amphibiens, Lépidoptères	Modéré	628 m ²
	F3.111 - Fourrés à Prunellier et Ronces	- Intérêt pour la faune : Avifaune des milieux semi-ouverts, reptiles, insectes - Corridors de déplacement	Modéré	12182 m ²
	F3.131 - Ronciers	- Intérêt pour la faune : Avifaune des milieux semi-ouverts, reptiles, insectes - Corridors de déplacement	Modéré	394 m ²
F3.14 ; F3.15 - Fourrés de Genêt à balais et Ajonc d'Europe	- Intérêt pour la faune : Avifaune des milieux semi-ouverts, reptiles - Corridors de déplacement	Modéré	1554 m ²	

	G5.71 - Taillis de Tremble	- Intérêt pour la faune : Avifaune des milieux semi-ouverts, reptiles - Corridors de déplacement	Modéré	646 m ²
	J5.31 - Bassins d'eaux pluviales aux berges reprofilées récemment	- Habitats humides réglementaires (développement de végétation rivulaire) - Intérêt pour la faune : Amphibiens, Avifaune, Odonates - Reproduction d'amphibiens protégés	Modéré	1593 m ²
	Fossés	- Intérêt pour la faune protégée : Amphibiens, Odonates - Corridors de déplacement	Modéré à Faible	4340 ml
Flore	<i>Espèces communes</i> <i>Espèces de milieux humides</i> : Potamot nageant, Renoncles aquatiques...	- Absence d'espèces protégées - Précautions vis-à-vis des espèces végétales envahissantes	Faible	
Mammifères	1 mammifère sylvoicole protégé : Ecureuil roux (présence potentielle)	Protection à l'échelon national des individus et de ses habitats	Faible	Milieux forestiers
Chiroptères	Cortège de 7 espèces	- Protection à l'échelon national des individus et de ses habitats - 5 Espèces déterminantes ZNIEFF en Poitou-Charentes	Modéré	Gîte arboricole : 1 frêne avec cavité. Gîtes arboricoles potentiels : chênes et frênes isolés, chênaie Zones de chasse : bassins d'eaux pluviales, prairies, lisières forestières Corridors de déplacement : haies bocagères, lisières forestières
Avifaune nicheuse	<i>Milieux prairiaux et bocagers</i> : <i>Passereaux « vulnérables »</i> : Bruant jaune, Linotte mélodieuse, Chardonneret élégant <i>Passereaux « quasi-menacés »</i> : Tarier pâle, Alouette des champs	- Protection nationale - Espèces menacées	Modéré à Faible	Habitats semi-ouverts et ouverts : prairies de fauche, prairies mésophiles, prairies pâturées, fourrés
	<i>Milieux forestiers</i> : Fauvette grisette, Verdier d'Europe, Tourterelle des bois	- Protection nationale - Espèces patrimoniales : Tourterelle des bois, Verdier d'Europe...	Modéré à Faible	Habitats forestiers : chênaies Plantations : au niveau de plantations matures
	<i>Milieux anthropisés</i> : Hirondelle rustique, nidification au niveau de la ferme	- Protection nationale - Espèce patrimoniale	Modéré à Faible	Milieux anthropisés (ferme)
Avifaune : rapaces	<i>Rapace nicheur</i> : Milan noir, population nicheuse importante au Parc Challon <i>Rapaces de passage</i> : Buse variable, Faucon crécerelle, Chouette hulotte	- Inscrit à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux : Milan noir - Protection nationale intégrale	Modéré à Faible	Habitats de nidification (Milan noir) : chênaie et arbres isolés Habitats de chasse : milieux semi-ouverts et ouverts (prairies de fauche, prairies pâturées)
Reptiles	<i>Cortège d'espèces protégées</i> : Lézard vert occidental, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune, Couleuvre à collier, Vipère aspic	- Inscrits à l'annexe 4 de la Directive Habitats : Lézard vert occidental, Lézard des murailles, Couleuvre verte et jaune - Protection nationale	Faible	Milieux ouverts et lisières : Lézard vert occidental, Couleuvre verte et jaune, Vipère aspic Ubiquiste : Lézard des murailles Bassins végétalisés, fossés : Couleuvre à collier
Amphibiens	<i>Espèces patrimoniales</i> : Triton crêté / marbré, Rainette verte	- Inscrits à l'annexe 2 ou 4 de la Directive Habitats - Protection nationale intégrale - Liste Rouge nationale : quasi-menacés	Fort	Habitats de reproduction : mares bocagères, bassins d'eaux pluviales végétalisés
	<i>Autres espèces</i> : Crapaud épineux, Triton palmé, Complexe des Grenouilles vertes	- Protection nationale partielle (individus)	Faible	Habitats de reproduction : bassins d'eaux pluviales, mares bocagères, fossés
	<i>Espèces invasives</i> : Xénope lisse	- Espèce invasive impactant les populations autochtones d'amphibiens	Nul – Invasif	Habitats de reproduction : bassins d'eaux pluviales La destruction (ou le contrôle) de la population est préconisée pour la sauvegarde de la biodiversité.
Lépidoptères	Cortège d'espèces communes	Absence d'espèces protégées / menacées - Mélite orangée : espèce déterminante ZNIEFF en Poitou-Charentes	Faible	Milieux ouverts, prairies
Odonates	Cortège d'espèces communes <i>Espèces « En danger » en Poitou-Charentes</i> : Naïade aux yeux rouges	Absence d'espèces protégées / menacées - 2 espèces déterminantes ZNIEFF en Poitou-Charentes : Agrion mignon et Naïade aux yeux rouges	Faible	Habitats de reproduction : - Bassins d'eaux pluviales végétalisés, - possible dans les bassins artificialisés (avec un revêtement)
Coléoptères saproxyliques	Grand capricorne Lucane cerf-volant	- Inscrits à l'annexe 2 de la Directive Habitats - Protection nationale intégrale : Grand capricorne - Espèces quasi-menacées en Europe	Fort à Modéré	Habitats : chênes et frênes sénescents favorables au Sud-Est et au centre du projet, chênaie en périphérie

Projet Urbasolar - Coulonges Thouarsais (79)
Carte des enjeux écologiques



4.3. Milieu humain

4.3.1. Présentation de la commune de Coulonges -Thouarsais

Au sein de l'intercommunalité

Le District de Thouars a été créé entre les communes de Louzy, Missé, Saint-Jacques-de-Thouars, Saint-Jean-de-Thouars, Sainte Radegonde et Thouars, par arrêté préfectoral du 29 Décembre 1972.

Le District devient Communauté de Communes du Thouarsais, par arrêté préfectoral du 22 Décembre 1998.

Depuis cette date, de nombreuses communes ont rejoint l'intercommunalité, dont Coulonges-Thouarsais.

Aujourd'hui, la CDC du Thouarsais se compose de 33 communes : Argenton l'Eglise, Bouillé-Loretz, Bouillé-Saint-Paul, Brie, Brion-près-Thouet, Cersay, Coulonges-Thouarsais, Glénay, Louzy, Luché-Thouarsais, Luzay, Marnes, Massais, Mauzé Thouarsais / Rigné, Missé, Oiron / Bilazais / Noizé, Pas-de-Jeu, Pierrefitte, Saint-Cyr-la-Lande, Saint-Jacques de Thouars, Saint-Jean de Thouars, Saint-Join de Marnes, Saint-Leger de Montbrun, Saint-Martin de Macon, Saint-Martin de Sanzay, Saint-Varent, Sainte-Gemme, Saint-Généroux, Sainte Radegonde des Pommiers, Sainte Verge, Thouars, Taizé / Maulais, Tourtenay, et rassemble 36 382 habitants.

Données communales

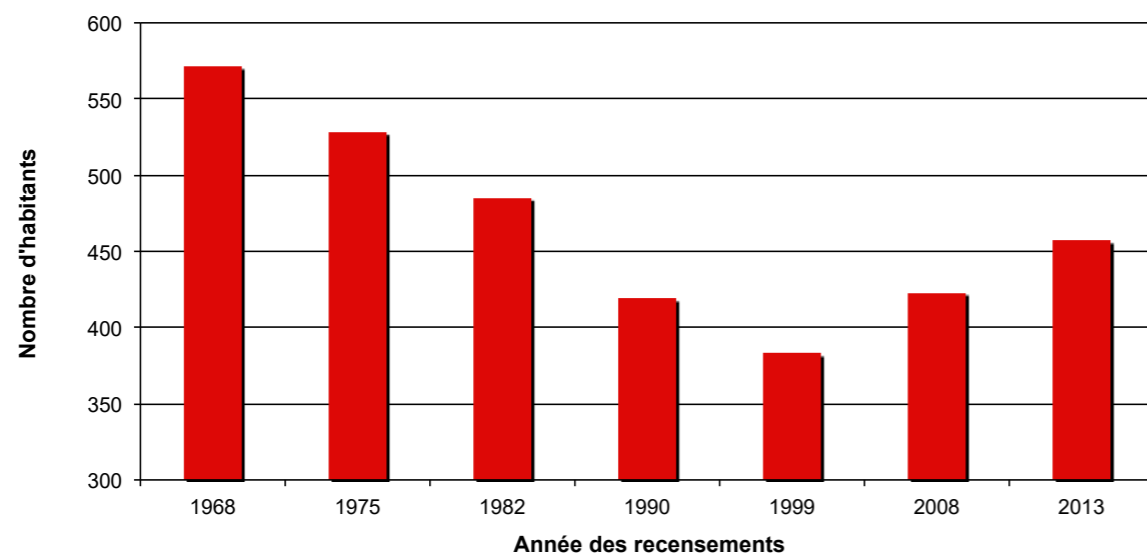
La commune de Coulonges-Thouarsais (d'une superficie de 17,26 km²) est localisée au Nord du département des Deux-Sèvres et se situe au Sud-Ouest de Thouars.

Les données présentées ci-après sont issues des informations fournies par l'INSEE. Au dernier recensement de 2013, la population communale était de **457 habitants**. Après une diminution régulière du nombre de ses habitants jusqu'en 1999, Coulonges-Thouarsais connaît une croissance soutenue (+ 20 % en 14 années).

Avec une densité de population de 26,5 hab./km², Coulonges-Thouarsais constitue un **territoire faiblement peuplé** en regard de la densité de population de l'ensemble du département (61,9 hab./km²).

Evolution démographique

(Source : données INSEE, commune de Coulonges-Thouarsais, période 1968 - 2013)

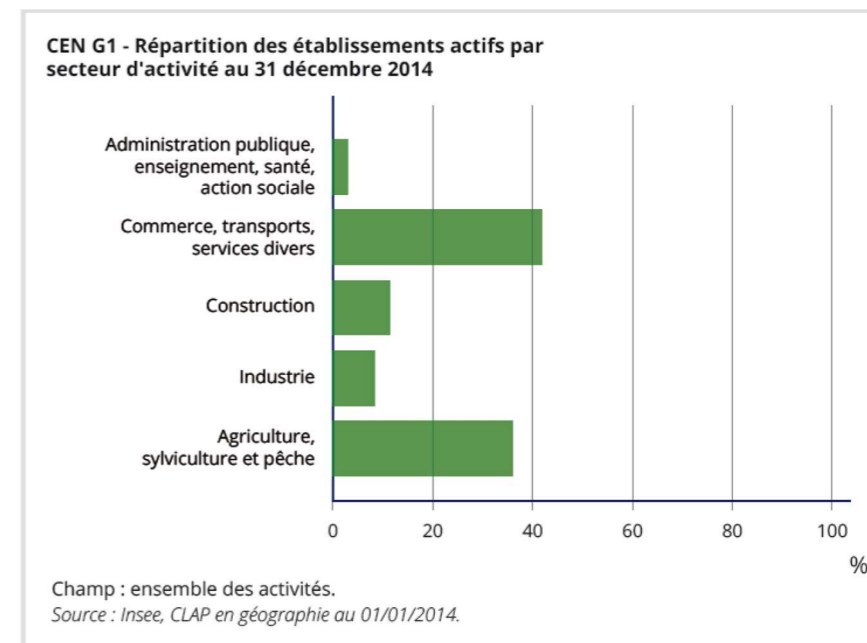


Il est à souligner que le nombre total de logements sur la commune n'a augmenté que d'un tiers, entre 1968 et 2013, ce qui en fait une commune plutôt rurale.

Les résidences principales constituent la grande majorité des logements (environ 81 %), tandis que les résidences secondaires (ou logements occasionnels) n'en représentent que 6 % en 2013. Moins de 13 % des logements étaient vacants pour cette même période.

4.3.2. Activités économiques

Les activités économiques sur la commune de Coulonges-Thouarsais sont essentiellement tournées vers le **commerce / transport et services divers** (41,7 %), juste devant l'**agriculture** (36,1 %).



Répartition des établissements actifs par secteur d'activité au 01 janvier 2014 (source : INSEE)

D'après le rapport de présentation du Plan Local d'Urbanisme intercommunal de la Communauté de Communes du Thouarsais, les activités industrielles sont essentiellement concentrées sur la ville centre (Thouars) et les communes limitrophes.

Sur le secteur d'étude, les **plaines agricoles** sont principalement consacrées aux **fourrages**.



Fourrages (source : Google StreetView)

Au dernier recensement agricole de 2010, la surface agricole utile (SAU) a augmenté de près de 8 % entre les années 2000 (1 314 ha) et 2010 (1 423 ha) sur la commune de Coulonges-Thouarsais.

Le nombre d'exploitations (dont le siège est situé sur la commune) a parallèlement diminué de près de 30 %, sur la même période (25 exploitations recensées en 2000, contre 18 en 2010).

La **superficie fourragère** reste importante sur Coulonges-Thouarsais : en 2010, elle représentait 66 % de la SAU (contre 56 % en 2000). La **culture d'oléagineux** (tournesol, colza) représentait 7,5 % de la SAU en 2000 (« secret statistique » pour 2010). La **culture céréalière** (blé tendre, orge, maïs grains et maïs semence) reste limitée (environ 24 % de la SAU en 2010, contre 14 % en 2000). La superficie toujours en herbe concernait 7 % de la SAU en 2010 (contre 19 % en 2000).

Signes de qualité des produits agricoles

Les produits agricoles, forestiers ou alimentaires et les produits de la mer peuvent bénéficier d'un ou plusieurs modes de valorisation, notamment les signes d'identification de la qualité et de l'origine (art. L.640-2 du code rural) :

- Le label rouge, attestant la qualité supérieure ;
- L'appellation d'origine, l'indication géographique protégée, attestant la qualité liée à l'origine ou à la tradition.

Ces signes de qualité, identifiables par des logos spécifiques, permettent de différencier la qualité des produits. Ils sont issus de la législation française (Appellation d'Origine Contrôlée, label rouge), ou découlent de directives européennes (Appellation d'Origine Protégée, Indication Géographique Protégée).



Fiche Communale

Code de la commune : 79102

choix de la commune =>

Nom de la commune :

Coulonges-Thouarsais

Les exploitations agricoles considérées sont celles ayant leur siège dans la commune.

OTEX de la commune en 2010

Autres herbivores

	2000	2010
Nombre d'exploitations	25	18
dont petites exploitations	13	6
dont moyennes ou grandes exploitations	12	12
Surface agricole utilisée (ha)	1 314	1 423
Nombre UTA totale	25	18
Nombre d'exploitations individuelles	17	9
Nombre de GAEC	4	5
Nombre d'EARL	3	8
Nombre d'autres statuts	5	0

	2000		2010	
	Nombre d'exploitations en ayant	Superficie (ha)	Nombre d'exploitations en ayant	Superficie (ha)
Surface irriguée	s	s	s	s
Surface irrigable	s	s	s	s
Surface en céréales	13	177	12	341
dont blé tendre	12	127	11	244
dont orges	6	37	4	18
dont maïs grain et maïs semence	s	s	s	s
Surface en oléagineux	8	98	s	s
dont surface en tournesol	6	88	s	s
dont surface en colza et navette	s	s	s	s
Surface en protéagineux	s	s	s	s
dont surface en pois	s	s	s	s
Surface en fourrages (hors STH)	14	734	12	937
dont maïs fourrage et ensilage	12	178	10	162
Superficie toujours en herbe (STH)	19	249	10	98
Surface en pommes de terre	0	0	0	0
Surface en vigne	9	2	3	1
dont vin apte à la production d'eau-de-vie	0	0	0	0

	2000		2010	
	Nombre d'exploitations en ayant	Nombre de têtes	Nombre d'exploitations en ayant	Nombre de têtes
Bovins	13	1 783	12	2 202
Caprins	s	s	3	1 286
Ovins	3	417	s	s
Volailles	s	s	s	s

Source : DRAAF Poitou-Charentes - Agreste - Recensements agricoles 2000 et 2010
 Pour en savoir plus : <http://agreste.agriculture.gouv.fr/recensement-agricole-2010/>
 s : secret statistique

UTA : unité de travail annuel

EARL : exploitation agricole à responsabilité limitée
 GAEC : groupement agricole d'exploitation en commun



Peuvent bénéficier d'une Indication Géographique Protégée (IGP) les produits agricoles ou alimentaires, dont la qualité, la réputation, ou une autre caractéristique est attribuée à son origine géographique (art. 641-11 du Code rural). Il n'est pas nécessaire que toutes les étapes de fabrication du produit aient lieu dans l'aire géographique délimitée.



L'Appellation d'Origine Protégée (AOP) désigne un produit dont les principales étapes de production sont réalisées selon un savoir-faire reconnu dans une même aire géographique, qui donne ses caractéristiques au produit. C'est un signe européen qui protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.



L'Appellation d'Origine Contrôlée (AOC) désigne des produits répondant aux critères de l'AOP et protège la dénomination sur le territoire français. Elle constitue une étape vers l'AOP, désormais signe européen. Elle peut aussi concerner des produits non couverts par la réglementation européenne (cas des produits de la forêt par exemple).

D'après l'INAO¹³, la commune de Coulonges-Thouarsais est concernée par **3 produits AOC – AOP** : Beurre des Charentes, Beurre des Deux-Sèvres, Beurre Charente-Poitou.

Elle est également concernée par **7 IGP pour les produits « non vin »** (en gras ci-après) et **112 produits IGP pour les produits « vin »** :

- **Agneau du Poitou-Charentes** ;
- **Bœuf du Maine** ;
- **Jambon de Bayonne** ;
- **Porc du Sud-Ouest** ;
- **Oie d'Anjou** ;
- **Volaille du Val de Sèvres** ;
- **Brioche vendéenne** ;
- Val de Loire Allier blanc, gris, primeurs, rosé, rouge ;
- Val de Loire Cher blanc, gris, primeurs, rosé, rouge ;
- Val de Loire Indre blanc, gris, primeurs, rosé, rouge ;
- Val de Loire Indre-et-Loire blanc, gris, primeurs, rosé, rouge ;
- Val de Loire Loir-et-Cher blanc, gris, primeurs, rosé, rouge ;
- Val de Loire Loire-Atlantique blanc, gris, primeurs, rosé, rouge ;
- Val de Loire Loiret blanc, gris, primeurs, rosé, rouge ;
- Val de Loire Maine-et-Loire blanc, gris, primeurs, rosé, rouge ;
- Val de Loire Marches de Bretagne blanc, gris, primeurs, rosé, rouge ;
- Val de Loire Nièvre blanc, gris, primeurs, rosé, rouge ;
- Val de Loire Pays de Retz blanc, gris, primeurs, rosé, rouge ;
- Val de Loire Sarthe blanc, gris, primeurs, rosé, rouge ;
- Val de Loire Vendée blanc, gris, primeurs, rosé, rouge ;
- Val de Loire Vienne blanc, gris, primeurs, rosé, rouge.

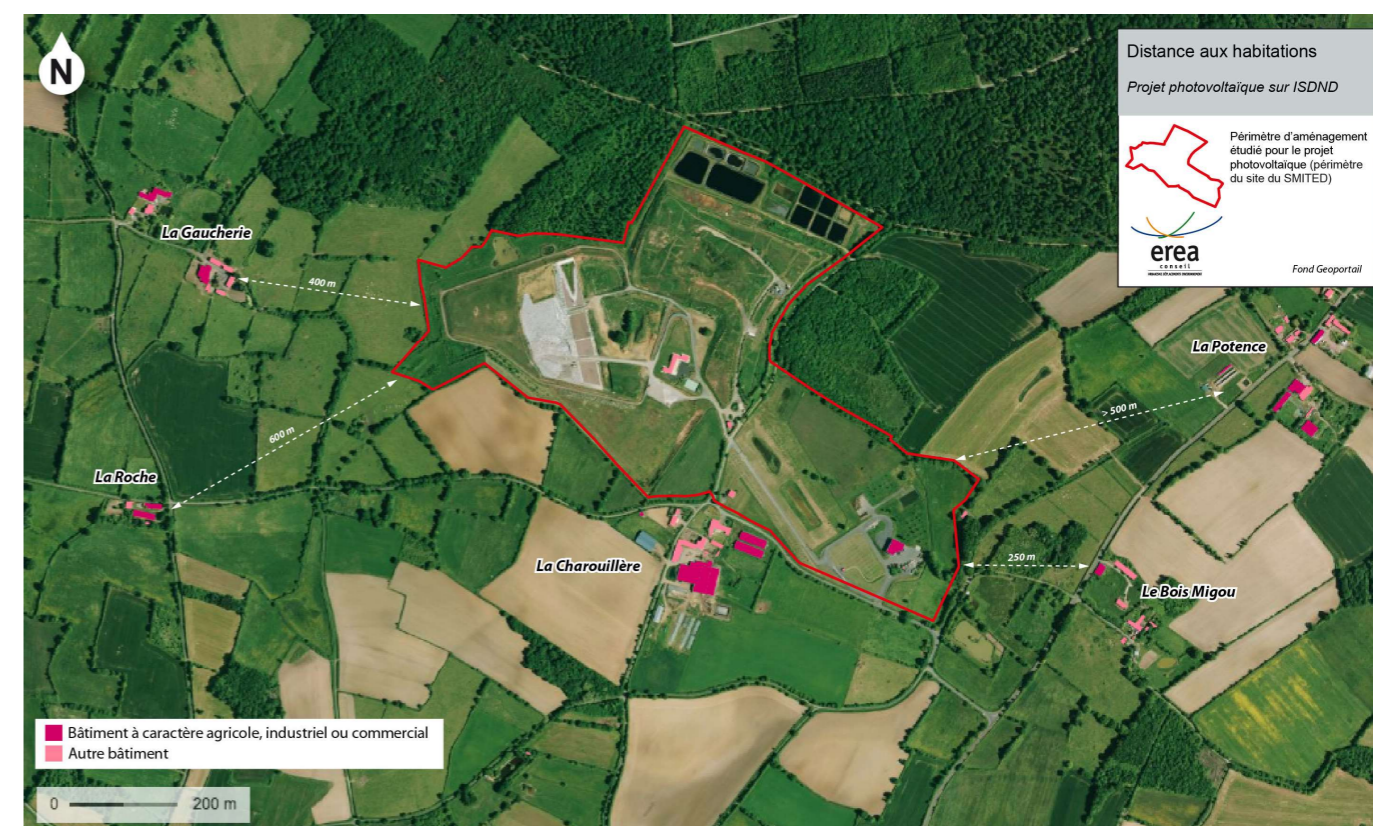
Ces IGP et AOC - AOP n'induisent pas de sensibilité particulière vis-à-vis du projet, qui n'affecte aucune terre agricole (implantation sur casiers de déchets fermés et au sein d'un site ICPE).



4.3.3. Environnement urbain

Les habitations les plus proches du périmètre du site de « La Loge » exploité par le SMITED sont les suivantes :

Nature	Lieu-dit	Direction par rapport au site	Distance (m) approximative au site
Hameau (habitations et bâtiments agricoles)	La Charouillère	Sud-Est	50
Ferme	La Roche	Sud-Ouest	600
Hameau (habitations et bâtiments agricoles)	La Gaucherie	Ouest	400
Hameau (habitations et bâtiments agricoles)	La Potence	Est	> 500
Hameau (habitations et bâtiments agricoles)	Le Bois Migou	Est	250



4.3.4. Infrastructures de transport

4.3.4.1. Réseaux routiers

La zone d'étude est traversée par un **réseau viaire majoritairement secondaire** :

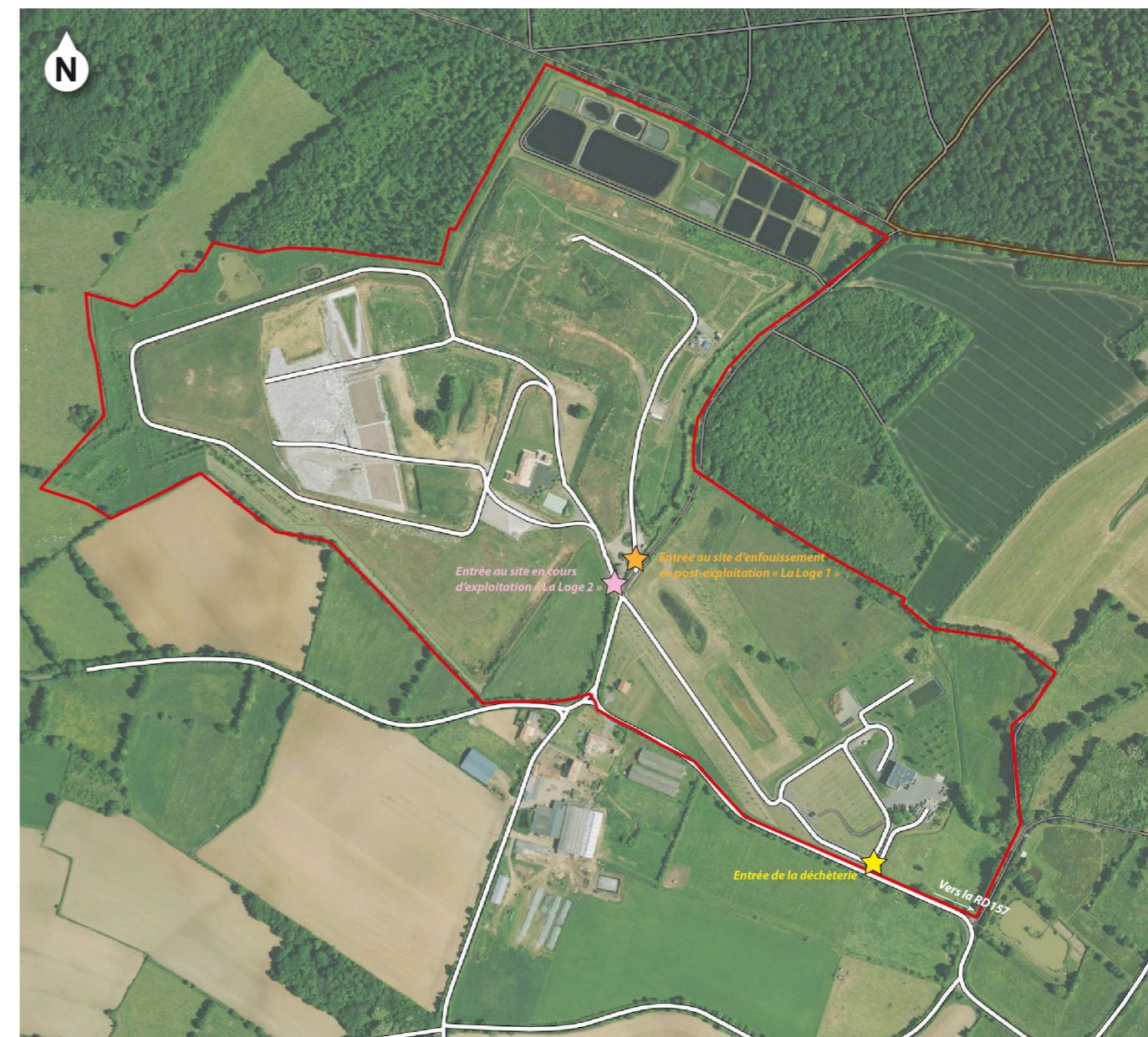
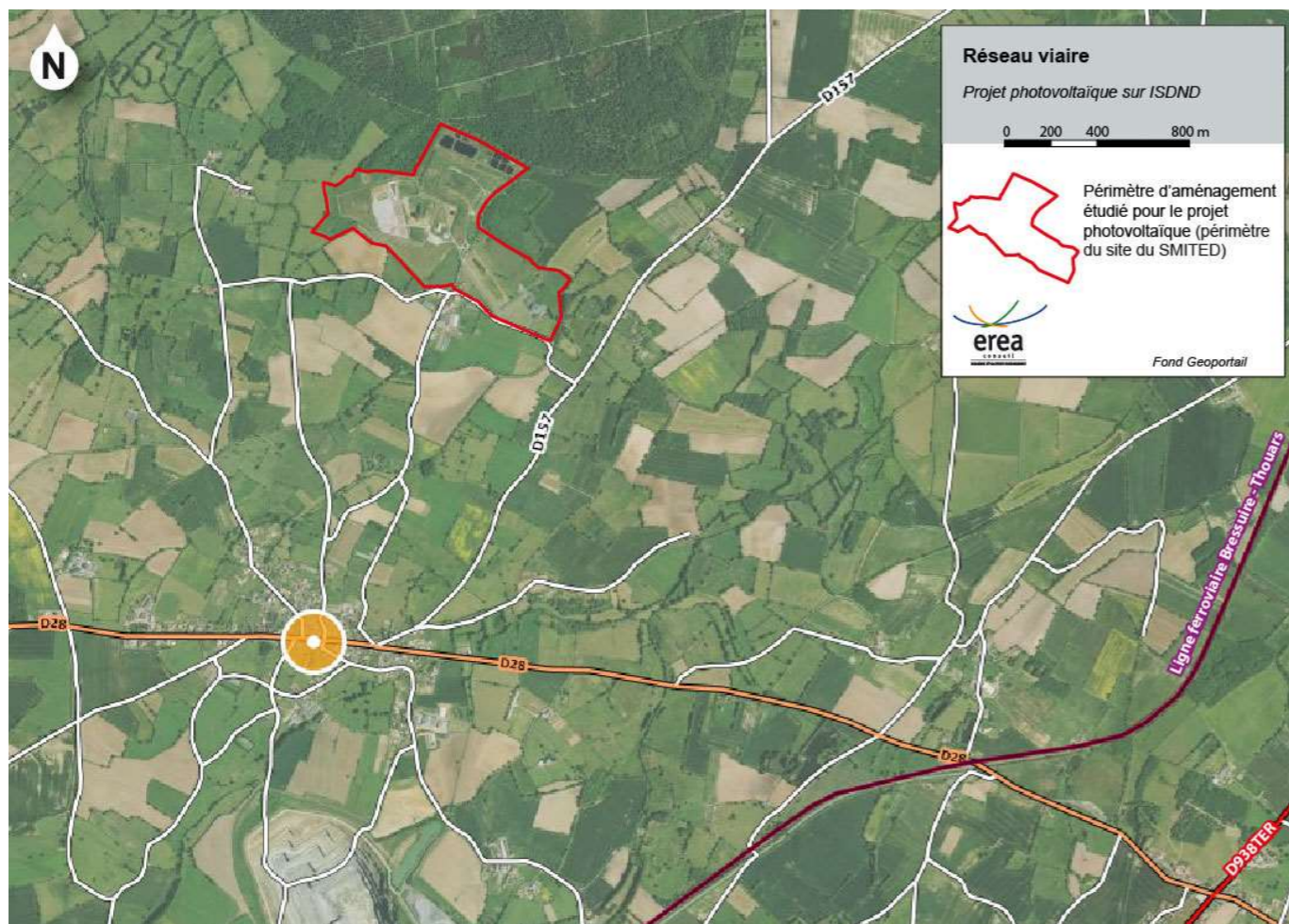
¹³ L'Institut national de l'origine et de la qualité, ou INAO (sigle de son ancien nom « Institut National des Appellations d'Origine »), est un établissement public à caractère administratif français, placé sous la tutelle du ministère de l'Agriculture. Il accompagne les producteurs qui

s'engagent dans les démarches de qualité et gère plus globalement les signes d'identification de l'origine et de la qualité pour les produits fabriqués en France.

- Le **réseau principal** est représenté par :
 - La **RD 938 TER**, qui relie Thouars (au Nord) à Bressuire (au Sud) et qui passe à l'Est du territoire de Coulonges-Thouarsais ;
 - La **RD 28**, qui relie Nuel-les-Aubiers (à l'Ouest) à Saint-Varent (à l'Est) et qui traverse le centre-bourg communal ;
 - Dans une moindre mesure, la **RD 157**, qui relie Coulonges-Thouarsais à Saint-Jacques-de-Thouars (au Nord).
- Le **réseau secondaire** est constitué de routes communales et rurales.

Le complexe de gestion des déchets de « La Loge » est, quant à lui, desservi par un réseau de chemins étroits et d'autres voies de moindre importance, peu fréquentés, desservant principalement les espaces agricoles et le site même.

On rappelle que le réseau de desserte du site est dimensionné pour accueillir le trafic de poids lourds qui alimentent l'ISDND.



Selon les données du Département concernant les comptages routiers (édition 2016) :

- La RD 938 TER est un axe de 2nde catégorie : l'année 2016, elle a porté un Trafic Moyen Journalier Annuel (TMJA) de 2 000 à 10 000 véhicules, dont 300 à 750 poids lourds ;
- La RD 28, axe de 3^{ème} catégorie, accueille un trafic moindre : entre 200 et 5 000 véhicules (dont 50 à 150 poids lourds) ;
- La RD 157, axe de 2^{ème} et 3^{ème} catégories (selon les tronçons), a enregistré un flux de moins de 500 véhicules à proximité de Coulonges-Thouarsais, dont moins de 50 poids lourds.

Voiries communales au Sud du site de l'ISDND, voiries privées au sein du site et pistes forestières au Nord au sein du Parc Challon (fond : Geoportail)



RD 938 TER, en direction de la RD 28 (source : Google StreetView)



Voirie d'accès à l'entrée de la déchèterie, depuis la RD 157 (source : Google StreetView)



RD 28 dans sa traversée du bourg de Coulonges-Thouarsais (source : Google StreetView)



Voirie d'accès à l'entrée du site (les « Loges 1 & 2 ») (source : Google StreetView)



RD 157 en direction du site de l'ISDND (source : Google StreetView)



Voies d'accès à la « Loge 1 » (source : Google StreetView)

4.3.4.2. Réseau ferroviaire

Une ligne ferroviaire est identifiée à distance du site du projet photovoltaïque, à environ 3,5 km à l'Est : il s'agit de la ligne ferroviaire « Bressuire – Thouars ».

4.3.4.3. Pistes cyclables et itinéraires de randonnées

De nombreux itinéraires de randonnées cyclables sont proposés sur la Plaine du Thouarsais.

« Le Thouet à vélo » comprend 150 km de véloroutes et chemins stabilisés, dont 120 km en Deux-Sèvres. Des aires de repos et de stationnement permettent de partir à la journée, ou sur plusieurs jours, pour découvrir la vallée. Des sources de la rivière à la Loire et Saumur, les itinéraires proposés permettent la découverte des paysages variés et préservés, des bourgs et des villes de caractère.

La zone du projet photovoltaïque n'est concernée par aucun itinéraire à proprement parler. Cependant, les chemins ruraux qui pénètrent la plaine agricole sont utilisés par les cyclotouristes.

Un chemin de randonnée est signalé à la Mairie de Coulonges-Thouarsais : il passe à proximité immédiate du site (chemin vicinal entre les lieux dits La Roche et La Charouillère). Il n'est ni classé, ni balisé, mais il est assez fréquenté pour son intérêt paysager (bocage).



Les itinéraires vélo en Vallée du Thouet (source : Office de tourisme du Thouarsais)

4.3.5. Nuisances sonores

4.3.5.1. Bruit des infrastructures de transport terrestre

En application de la loi du 31 décembre 1992, relative à la lutte contre le bruit, et de l'arrêté interministériel du 30 mai 1996 « dans chaque département, le Préfet recense et classe les infrastructures de transports terrestres en fonction de leurs caractéristiques sonores et du trafic ». Sur la base de ce classement, il détermine, après consultation des communes, les secteurs situés au voisinage de ces infrastructures qui sont affectés par le bruit, les niveaux de nuisances sonores à prendre en compte pour la construction de bâtiments et les prescriptions techniques de nature à les réduire¹⁴.

Les secteurs ainsi déterminés et les prescriptions relatives aux caractéristiques acoustiques qui s'y appliquent sont reportés dans les documents d'urbanisme des communes concernées.

L'arrêté préfectoral du 06 février 2015, portant classement des infrastructures de transport terrestre en Deux-Sèvres, et prescrivant l'isolement acoustique des bâtiments dans les secteurs affectés par le bruit, recense les tronçons d'infrastructures engendrant des nuisances sonores, ainsi que leur catégorie de classement.

Sur la commune de Thouars, il s'agit de : la RD 938 (catégories 2, 3 ou 4 selon les tronçons de voies considérés) et la RD 759 (catégories 3 ou 4 selon les tronçons).

Les bâtiments à construire dans les secteurs affectés par le bruit doivent présenter un isolement acoustique minimum contre les bruits extérieurs, conformément aux décrets n°95-20 (relatif aux caractéristiques acoustiques de certains bâtiments autres que d'habitation et de leurs équipements) et 95-21 (relatif au classement des infrastructures de transports terrestres).

On précise ici que le projet de centrale photovoltaïque au sol n'envisage la construction d'aucun bâtiment d'habitation, d'enseignement, de santé ou de soins, d'action sociale ou d'hébergement à caractère touristique.

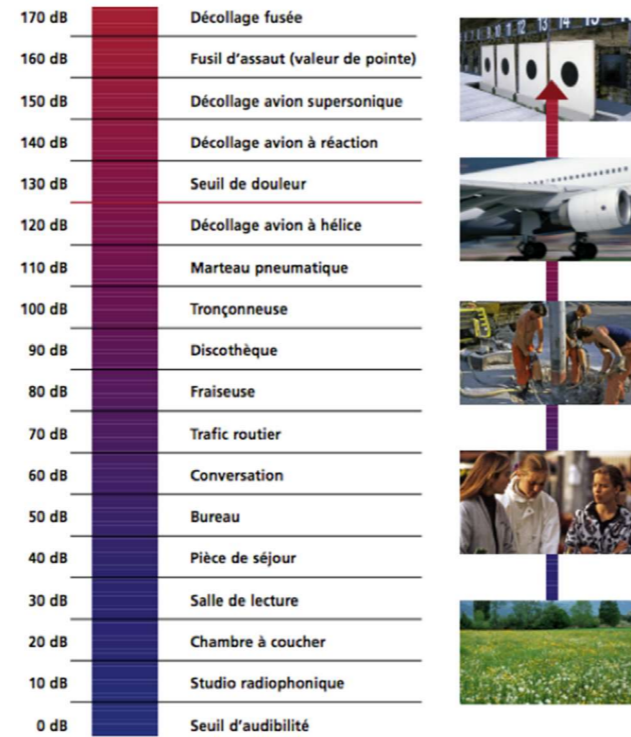
Les niveaux sonores que les constructeurs sont tenus de prendre en compte pour la détermination de l'isolation acoustique des bâtiments à construire, inclus dans les secteurs affectés par le bruit, sont présentés dans le tableau suivant :

Catégorie	Niveau sonore au point de référence en période diurne (en dB(A))	Niveau sonore au point de référence en période nocturne (en dB(A))
1	83	78
2	79	74
3	73	68
4	68	63
5	63	58

- En catégorie 3 : 100 m.
 - En catégorie 4 : 30 m.
 - En catégorie 5 : 10 m.
 Les infrastructures de transports terrestres sont donc classées en fonction de leur niveau d'émission sonore mais aussi selon des secteurs de nuisances (secteur ouvert ou secteur encaissé dit en « U »).

¹⁴ Les infrastructures de transports terrestres sont classées en fonction de leur niveau sonore, et des secteurs affectés par le bruit sont délimités de part et d'autre de ces infrastructures (à partir du bord de la chaussée pour une route, à partir du rail extérieur pour une voie ferrée). Les largeurs des secteurs de nuisance à prendre en compte pour chaque voie classée sont énumérées ci-après de la catégorie 1 (la plus bruyante) à la catégorie 5 :
 - En catégorie 1 : 300 m.
 - En catégorie 2 : 250 m.

On rappelle l'échelle d'intensité du bruit ci-contre (source Bruitparif) :



4.3.5.2. Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) et cartes stratégiques de bruit

La directive européenne 2002/49/CE impose de produire un diagnostic de l'environnement sonore existant (les cartes stratégiques du bruit) : exposition au bruit des populations et des bâtiments sensibles (établissements de santé et d'enseignement, d'informer le public de ces résultats et de réaliser, à partir de ce diagnostic, un plan de prévention du bruit dans l'environnement visant à diminuer le nombre de personnes exposées au bruit et à préserver des zones « calmes ».

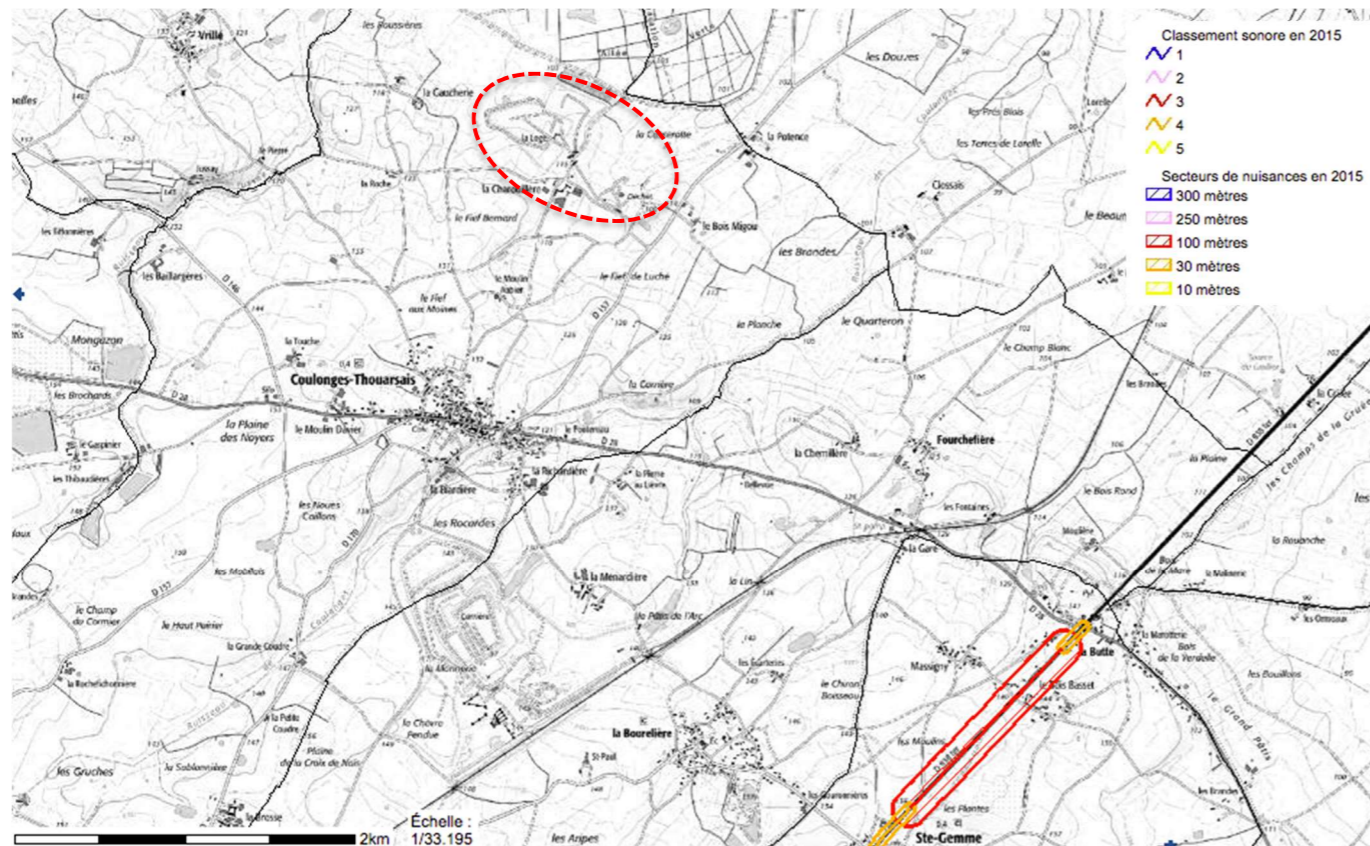
Le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement des infrastructures de transport terrestre de compétence État, dans les Deux-Sèvres, a été approuvé par arrêté préfectoral en date du 31 janvier 2014, abrogé et révisé par arrêté du 12 juillet 2016.

Il concerne les voies recevant plus de 6 millions de véhicules par an : RN 11, A10 et A83 (de l'échangeur n°11 Niort-Est au raccordement à l'A10).

Il s'applique également aux axes routiers recevant un trafic compris entre 3 millions et 6 millions de véhicules par an : RN10, RN149, RN249 et A83 (de l'échangeur n°11 Niort-Est aux limites départementales vendéennes).

Le projet de centrale photovoltaïque au sol, sur la commune de Coulonges-Thouarsais, n'est pas concerné par les nuisances sonores engendrées par les axes identifiés dans le PPBE : en effet, il en est distant d'au minimum une quinzaine de kilomètres au Nord.

D'après la cartographie en ligne mise à disposition par la DDT des Deux-Sèvres, et relative au classement sonore des infrastructures de transports terrestres, **Coulonges-Thouarsais n'est concernée par « aucun axe bruyant »** :



Classement des voies bruyantes en 2015 (source : Préfecture des Deux-Sèvres)

4.3.5.3. Nuisances sonores de l'activité de l'ISDND

Les véhicules de transport, les matériels de maintenance et les engins de chantier utilisés à l'intérieur de l'établissement du SMITED sont susceptibles de constituer une gêne pour le voisinage.

A ce titre, l'arrêté préfectoral 5645 impose la réalisation de **relevés acoustiques**. Les derniers résultats sont présentés ci-après (source : « Rapport d'étude acoustique relative aux ICPE » – ORGEA Acoustique – Déc. 2015) :

Rappel réglementaire

L'arrêté ministériel du 23 janvier 1997 (relatif à la limitation des bruits émis dans l'Environnement par les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement) précise que, pour le bruit émis par une Installation, le seuil admissible des émissions sonores est défini au niveau des Zones à Emergence Réglementée (Z.E.R.)¹⁵ comme suit :

<i>Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'établissement)</i>	<i>Emergence admissible pour la période allant de 7h à 22h, sauf dimanches et jours fériés</i>	<i>Emergence admissible pour la période allant de 22h à 7h, ainsi que les dimanches et jours fériés</i>
<i>Supérieur à 35 dB(A) et inférieur ou égal à 45 dB(A)</i>	<i>6 dB(A)</i>	<i>4 dB(A)</i>
<i>Supérieur à 45 dB(A)</i>	<i>5 dB(A)</i>	<i>3 dB(A)</i>

¹⁵ Une zone à émergence réglementée étant définie comme :
 - l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers, existant à la date de l'arrêté d'autorisation de l'installation et leurs parties extérieures éventuelles les plus proches (cour, jardin, terrasse) ;

- les zones constructibles définies par des documents d'urbanisme opposables aux tiers et publiés à la date de l'arrêté d'autorisation,
 - l'intérieur des immeubles habités ou occupés par des tiers qui ont été implantés après la date de l'arrêté d'autorisation dans les zones constructibles [...].

D'autre part, l'arrêté ministériel précise que « L'arrêté d'autorisation fixe aussi, pour chacune des périodes de la journée (diurne et nocturne), les niveaux de bruit à ne pas dépasser en « Limite de Propriété » (LP) de l'établissement, déterminés de manière à assurer le respect des valeurs d'émergence admissibles. Les valeurs fixées par l'arrêté d'autorisation ne peuvent excéder **70 dB(A) pour la période jour et 60 dB(A) pour la période nuit en limite de propriété**, sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.

Activités identifiées comme génératrices de bruit

■ La « Loge 1 » :

La « Loge 1 » accueille une activité de cogénération. Les principales sources de bruit sont les **groupes de ventilations de système de cogénération**, situés en partie haute de l'équipement.



Activités de la « Loge 1 » : cogénération (source : ORGEA)

■ La « Loge 2 » :

Les principales sources de bruits présentes sur le site sont générées par l'**activité des chargeurs à godets** déplaçant les déchets sur la plateforme, ainsi que les **alertes sonores de recul des engins**.



Activités de la « Loge 2 » (source : ORGEA)

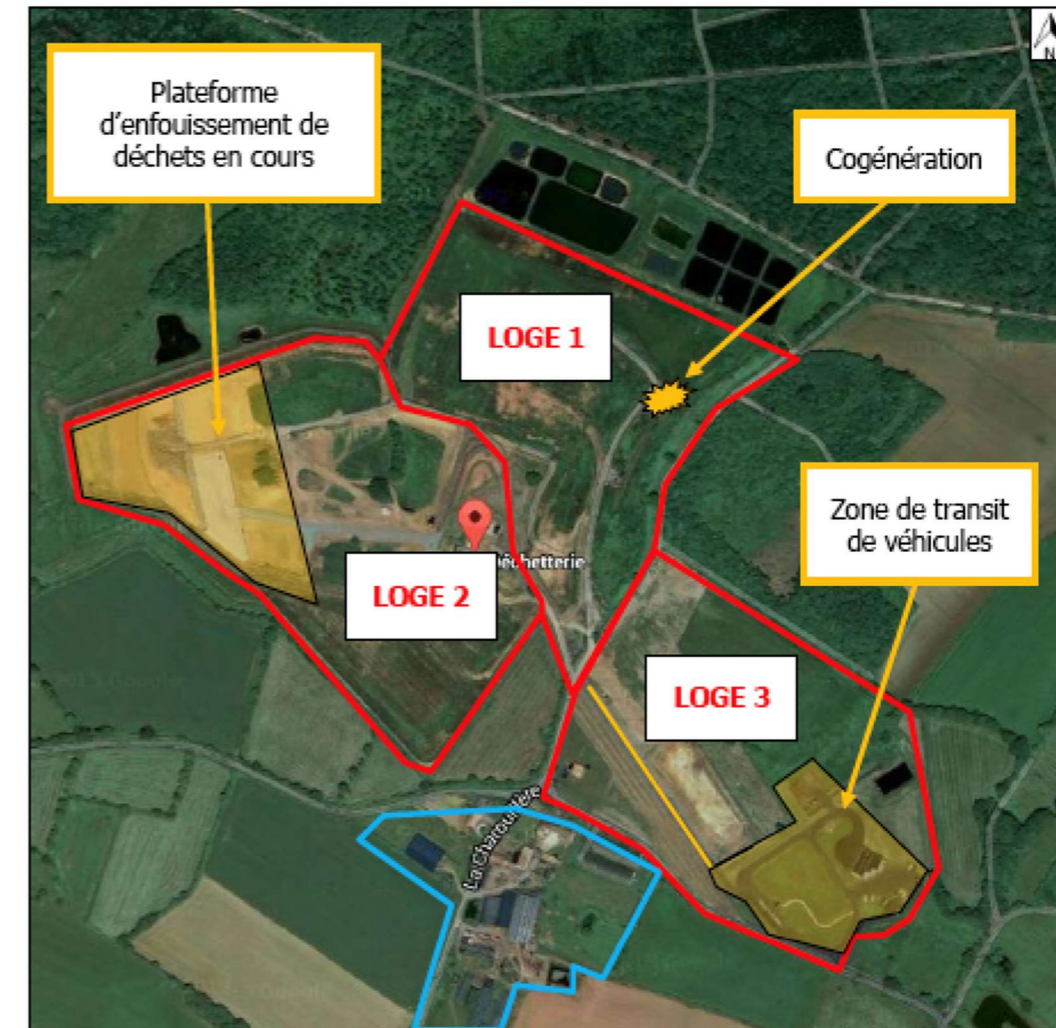
■ La « Loge 3 » :

Les principales sources de bruits présentes sur le site sont engendrées par : l'**activité des chariots élévateurs**, le **déplacement des camions** de transit sur le site, le **déchargement des camions**, les **alertes sonores de recul des engins**.



Activités de la « Loge 3 » (source : ORGEA)

Ces sources de nuisances sonores sont représentées sur la carte ci-après (source : ORGEA) :



Légende :

- : Site à l'étude
- : Zones à Emergence Réglementée étudiée